



EAGLE

<http://www.eagle-togo.org>

EAGLE-TOGO

Application de la loi faunique

Rapport annuel 2020



EAGLE

SOMMAIRE

1-INTRODUCTION	2-5
2 - RESULTATS PRINCIPAUX.....	5-6
3- ENQUETES	7-8
4-OPERATIONS	9-37
5 – JURIDIQUE	38-48
6- MANAGEMENT.....	48-49
7- MEDIAS	49-100
8- <i>RELATIONS EXTERIEURES</i>	100-102
9 – CONCLUSION	102-103
10-ANNEXES	104-110

1-INTRODUCTION

La collaboration entre EAGLE-Togo, le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF), Interpol et l'Office Central de Répression de Traffic Illicite de Drogue et de Blanchiment (OCRTIDB) dans les domaines des investigations, des arrestations, des poursuites judiciaires et de la couverture médiatique, au cours de l'année 2020, a donné des résultats probants malgré la COVID-19. EAGLE-Togo, dont les activités ont commencé en janvier 2017, a un ciblage principal qu'est le commerce illégal des défenses d'éléphants durant l'année 2020. Le constat est que le niveau de la criminalité faunique est loin de baisser, et le Togo constitue un lieu de transit des objets dérivés du commerce illicite de l'ivoire. Des opérations menées à Kara et à Lomé ont conduit à l'interpellation de dix trafiquants opérant dans le trafic illégal des défenses d'éléphants. Tous ces cas ont été portés devant les tribunaux de première instance dans deux différentes villes. EAGLE-Togo dont l'objectif visé est la dissuasion contre le commerce illégal d'espèces sauvages, de bois et d'activités criminelles connexes, y compris la corruption, cherche aussi à révolutionner les mentalités et à changer le paradigme international actuel.

L'année 2020 a été pour le projet EAGLE-Togo, celle d'une bonne organisation et du succès, malgré la

pandémie du COVID-19. En janvier, les activités de bureau et de terrain ont été effectuées dans le but de bien démarrer l'année. Les cinq mois qui ont suivi, les différents départements se sont activés pour la réussite d'une opération malgré le contexte difficile marqué par cette crise sanitaire. En effet, à part les activités de coordination des agents d'EAGLE-Togo sur le terrain, la coordination a tenu des réunions avec les autorités. Le coordinateur Rens était d'ailleurs là en février pour appuyer l'équipe et rencontrer les autorités collaboratrices du projet au Togo. Et le 16 juillet, des informations reçues ont abouti à une opération menée par l'OCRTIDB et le MEDDPN en collaboration avec EAGLE-Togo, à saisir 43 kilogrammes d'ivoire. Les présumés trafiquants ont réussi à s'enfuir.

Toujours dans le même mois, une opération d'arrestation s'est déroulée à Kara le 27 juillet 2020, avec la collaboration de la Brigade de Recherche et d'Investigation (BRI), le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature (MEDDPN) et EAGLE-Togo. Cette opération de Kara a permis d'arrêter quatre présumés trafiquants de six défenses d'éléphant.

Dans le mois d'octobre, une opération d'arrestations s'est déroulée et cinq présumés trafiquants ont été arrêtés en flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de trois grosses défenses d'éléphants le 13 octobre 2020, à Attiégo, un quartier périphérique de Lomé, avec la collaboration des agents de l'Office Central de Répression du Trafic

Illicite des Drogues et du Blanchiment (OCRTIDB) et du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF). Un autre prévenu, propriétaire des défenses d'éléphants, a été arrêté par les membres de la famille d'un prévenu puis conduit à l'OCRTIDB. En tout, 6 présumés trafiquants d'ivoire ont été arrêtés à Lomé. Des publications des pièces médias ont été faites. Au cours du premier semestre, l'accent a été surtout mis sur les activités de terrain, des rencontres avec les autorités et collaborateurs, la lutte contre la corruption et le commerce illégal des produits d'espèces sauvages, principalement le trafic d'ivoire. Les activités d'EAGLE-Togo ont également porté sur les relations avec le gouvernement et les organisations internationales. L'équipe a poursuivi les efforts entrepris au cours du premier semestre pour améliorer son professionnalisme après de nouvelles directives, recommandations et propositions lors des réunions internes avec Rens Ilgen, venu d'Abidjan.

Le réseau EAGLE-Togo a également collaboré avec la police, l'Interpol, le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF), l'Office Central de Répression de Trafic Illicite de Drogue et de Blanchiment (OCRTIDB) et la justice, dans le cadre des procès et des délibérés des 10 détenus à Kara et à Lomé. L'équipe d'EAGLE-Togo a ardemment travaillé pour qu'il n'y ait pas de tentative de corruption au cours de ces procès. Toute l'équipe, bien que restreinte a appuyé les trois opérations d'arrestations effectuées,

fait des poursuites judiciaires, des suivis juridiques des cas.

2 - RESULTATS PRINCIPAUX

2020 a été une année faste pour le personnel d'EAGLE-Togo qui est resté soudé et dynamique. Trois opérations d'arrestations ont été effectuées et l'équipe bien que restreinte, a mené à bien les activités tant au bureau que sur le terrain. EAGLE-Togo, a mené à bien ses actions de lutte contre la criminalité faunique et la corruption à travers des investigations, malgré la COVID-19.

Au cours de l'année 2020, **270** enquêtes ont été menées sur toute l'étendue du territoire. S'agissant des opérations d'arrestations réalisées, une s'est faite au quartier Adoboukomé avec la saisie de **43** kilogrammes d'ivoire. Une autre enquête a abouti à la saisie de six pointes d'ivoire et à l'arrestation de **4** trafiquants à Kara, et une autre opération d'arrestation a été réalisée à Atiégu, un quartier périphérique de Lomé avec la saisie de défenses d'éléphants et l'arrestation de **6** trafiquants d'ivoire de nationalité béninoise et Togolaise. L'opération de Kara a été menée en collaboration avec la Brigade de Recherche et d'Investigation (BRI) de Kara vers la fin du mois de juillet 2020. Les deux opérations de Lomé ont été menées de concert avec les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et du

Blanchissement (OCRTIDB) et l'équipe d'EAGLE-Togo en juillet et en octobre 2020.

Le juriste du projet a suivi un total de **2** cas impliquant **10** personnes. Sur **10** personnes impliquées, **une** a été relaxée, car les faits selon le juge, n'étant pas constitués à son égard et les autres ont été condamnées dans les deux affaires de Kara et de Lomé à différents degrés d'implication. Dans l'affaire de commercialisation et détention illicite de **6** défenses d'éléphants à Kara, **4** personnes interpellées après l'opération ont été jugées et condamnées par le Tribunal de première instance de Kara, à 24 mois de prison dont 20 avec sursis, et à payer une amende d'un million de FCFA chacun. Les **6** prévenus dans l'affaire de commercialisation et de détention illicite de grosses défenses d'éléphants arrêtés à Atiégu à Lomé ont été aussi jugés et condamnés à différents degré d'implication. Le projet EAGLE-Togo collabore toujours avec les autorités togolaises et rencontre régulièrement le MERF, l'OCRTIDB et INTERPOL notamment.

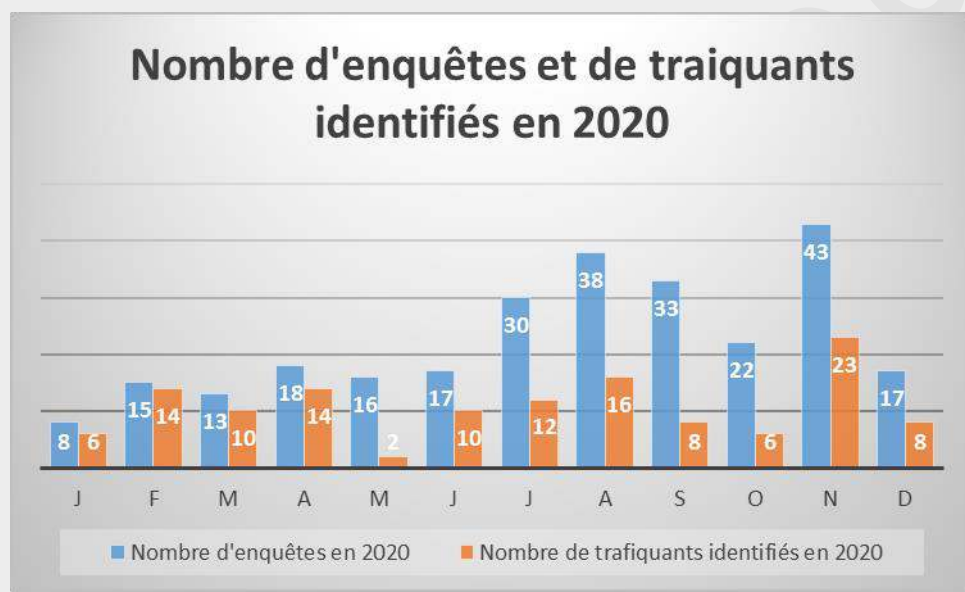
3- ENQUETES

Indicateurs :

Nombre d'enquêtes menées en 2020	270
Enquêtes ayant abouti à une opération en 2020	03

En 2020, **270** missions d'enquêtes ont été réalisées dans les cinq régions du Togo. Le département d'enquêtes a travaillé en collaboration avec des informateurs extérieurs. Un investigateur est actuellement en essai. Les investigations sont menées à Lomé, mais également à l'intérieur du pays selon les opportunités. Dans l'exercice de ses activités, les informations obtenues par EAGLE-Togo, proviennent souvent des investigateurs et informateurs. Les investigations révèlent que l'ivoire, les oiseaux, les peaux de crocodiles et de pythons et les peaux de petits félins restent les produits les plus sujets au trafic au Togo. Le projet a toujours collaboré avec les autorités compétentes, notamment avec le MERF, le ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, l'OCRTIDB et l'INTERPOL afin de continuer à surveiller les connexions qui existent entre le trafic des espèces de faune au Togo et les réseaux internationaux. Sur les **129** trafiquants identifiés en 2020, **10** trafiquants comme déjà souligné plus haut, ont été arrêtés et condamnés pour possession, circulation et commercialisation d'espèces animales intégralement protégées.

MOIS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Nombre d'enquêtes en 2020	08	15	13	18	16	17	30	38	33	22	43	17
Nombre de trafiquants identifiés en 2020	06	14	10	14	02	10	12	16	08	06	23	08



4-OPERATIONS

Indicateurs.

Nombre d'opérations en 2020	03
Nombre de trafiquants arrêtés en 2020	10
Nombre de trafiquants en fuite en 2020	01

10 trafiquants ont été arrêtés en 2020 pour commercialisation illégale de défenses d'éléphants. Ils ont été déférés dans les prisons civiles de Kara et de Lomé pour être jugés et par la suite, ont été condamnés. Le juriste a fait le suivi juridique de toutes ces affaires dans les tribunaux de Kara et de Lomé. Sur **10** prévenus arrêtés dans les deux cas, un a été relaxé, car les faits selon le juge, n'étant pas constitués à son égard et les autres ont été condamnés pour trafic illégal et commercialisation illicite des défenses d'éléphants.

Le mois de janvier : A part les activités de coordination des agents d'EAGLE-Togo, les activités ont porté sur le suivi des enquêtes pour une bonne maîtrise des cibles. Il y'a eu aussi des discussions avec les investigateurs pour une bonne orientation des enquêtes. **8** enquêtes ont été réalisées et **6** trafiquants ont été identifiés dans les préfectures des grandes

régions du
pays.
Aucune de
ces pistes n'a
conduit à la
réalisation
d'une
opération

d'arrestation, depuis le retour des congés le 14 janvier 2020. Le département juridique n'a néanmoins pas manqué d'actualiser les fichiers juridiques usuels et préparer une opération d'arrestation en vue par l'actualisation des trois documents. Les missions sur le terrain sont marquées durant ce mois principalement par la rencontre avec le nouveau chef division des ressources forestières à la Direction des Ressources Forestières (DRF). **46** pièces médiatiques relatives aux résultats du projet ont été produites par des médias nationaux et internationaux.

En février, 15 enquêtes ont été réalisées et 14 trafiquants identifiés dans les préfectures des grandes régions du pays. Le département juridique a actualisé les fichiers juridiques usuels et analyser l'impact de l'actualité politique sur les activités du projet. Le département a aussi effectué des missions sur le terrain. Trois rencontres d'ordre administratif ont été effectuées. Une avec la directrice de la Direction des Ressources Forestières (DRF), une autre avec le



directeur de l'Interpol-DCPJ assisté du Commissaire principale chargé des stupéfiants, et la dernière avec l'Adjoint au Directeur de l'OCRTIDB. **36** pièces médiatiques relatives aux résultats du projet ont été produites par des médias nationaux et internationaux.

Le responsable média a participé à une rencontre des journalistes des médias locaux. Au cours de cette rencontre avec les hommes des médias, à part la question de la redynamisation de la collaboration avec

EAGLE-Togo, il a été aussi question

d'écouter les journalistes de Lomé sur les doléances pour une meilleure collaboration.

La coordination a tenu une réunion avec le



directeur de l'Interpol-DCPJ et le commissaire principale chargé des stupéfiants pour un renforcement des liens de collaboration. Au cours de la réunion, les discussions se sont focalisées sur la mauvaise collaboration relativement à certains aspects de la procédure comme principalement la présence permanente d'un juriste à l'interrogatoire. Sur cet aspect, l'Interpol étant ferme sur sa position, une solution intermédiaire a été néanmoins trouvée et qui

permettrait au juriste de se retrouver avec l'OPJ en l'absence du prévenu pour faire le point de l'audition avec possibilité de faire des observations en ce moment. Une autre rencontre s'est tenue avec la directrice des Ressources Forestières pour lui faire prendre connaissance du réseau EAGLE et de l'existence du projet au Togo, les actions sur le terrain et les résultats obtenus. Ce fut également l'occasion de lui parler de la collaboration qui existe déjà sur le terrain avec les services de la DRF, sans manquer de l'informer de la demande d'accord de collaboration en cours avec le MEDDPN et dont le projet est déjà passé sous la main du Ministre. La Directrice s'est réjouie de cette initiative de la rencontrer pour lui faire cette lumière. Elle a également adressé ses félicitations à EAGLE pour les actions sur le terrain qui aident les services de l'environnement à atteindre leurs objectifs. Elle a enfin souhaité qu'il y ait surtout une bonne communication afin de permettre le renforcement de cette collaboration pour l'atteinte des résultats communs. Enfin, la coordination, en présence de Rens a rencontré l'adjoint au directeur de l'OCRTIDB pour un renforcement des liens de collaboration dans la dynamique d'un meilleur suivi des conteneurs suspects au port autonome de Lomé pour faire évoluer des enquêtes. A l'issue de l'entretien, l'OCRTIDB s'est montré prêt à collaborer dans ce domaine.

En mars, le département d'investigations a mené **13** enquêtes et identifié **10** trafiquants dans les préfectures des grandes régions du pays. Le

département juridique a actualisé les fichiers juridiques usuels et assuré le management. Sur le terrain, une première rencontre a été tenue avec l'inspecteur des douanes, technicien opérationnel des questions sur la CITES, à la Division des opérations douanières de l'aéroport. Une deuxième rencontre s'est tenue avec le chargé de déclaration des associations au ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales. Une mission à Kara pour y lancer le processus de recrutement des enquêteurs, a été effectué dans la première moitié du mois. **35** pièces médiatiques relatives aux résultats du projet ont été publiées par les médias nationaux et internationaux. Le responsable média a participé à une rencontre des journalistes des médias locaux.

Au cours de cette rencontre avec les hommes des médias, à part la question de la redynamisation de la collaboration avec EAGLE-Togo, il a été aussi question d'écouter les journalistes de Lomé sur les doléances pour une meilleure collaboration. La coordination a tenu une réunion avec une rencontre avec l'inspecteur des douanes, technicien opérationnel des questions sur la CITES, à la Division des opérations douanières de l'aéroport. La rencontre a consisté à renforcer les liens de collaboration tout en motivant les services des douanes à associer le département juridique d'EAGLE-Togo à leurs éventuelles saisies des produits d'espèces de faune, pour aider dans la procédure et la suite de l'enquête. Une autre rencontre s'est tenue avec le Chargé de déclaration des associations pour le suivi du

dossier d'enregistrement d'EAGLE-Togo. Enfin, la coordination a effectué une mission à Kara pour y lancer le processus de recrutement des enquêteurs. Une centaine d'affiches de l'offre d'emploi a été faite dans 6 quartiers de la ville de Kara.

2 Le Correcteur

Le Correcteur N° 923 du Jeudi 19 mars 2020

Correcteur-Info

L'Homme, responsable de la disparition de la plupart des espèces animales et végétales

Dans les régions tropicales, les menaces qui pèsent sur la faune et sur la flore sauvages sont, à l'heure actuelle, plus sérieuses que jamais. De nombreuses espèces animales ou végétales diminuent d'une manière inquiétante et risquent d'aller rapidement à l'état de celles que l'homme a éliminées dans le passé. En effet, l'homme est encore tributaire pour une grande part de son milieu naturel. Il y tire tout ce qui lui est nécessaire pour sa survie quotidienne. Conséquences, les espèces végétales et animales sont menacées d'extinction.

Selon la CITES, parmi les mammifères, trente-six espèces ont disparu à tout jamais et cent vingt sont actuellement en voie de disparition avancée. Parmi les oiseaux, quatre-vingt-quatorze espèces sont éteintes et



Chinois qui consomment la poudre de corne de rhinocéros pour de soi-disant vertus. Ces extinctions sont le fait de l'homme. Aujourd'hui encore, beaucoup d'animaux sont à considérer comme les « fossiles de demain », leurs populations étant en dessous d'un seuil critique et leurs chances de survie

également le symptôme évident de la dégradation des habitats naturels et de l'ensemble de la biosphère. Chaque espèce occupe une position déterminée dans les systèmes biologiques et concourt au maintien d'un équilibre dont l'homme tire profit. C'est précisément le maintien de cet équilibre naturel auquel l'homme doit tendre à l'époque actuelle. La transformation radicale des habitats naturels à travers le monde entier, l'empoisonnement de la planète par les produits industriels et par les déchets des activités de l'homme, sont des archaïsmes qui devront cesser dans le monde de demain.

Il est donc important de maintenir un équilibre biologique satisfaisant par un aménagement rationnel de la planète, où il y a place pour des communautés sauvages. Leur maintien est indispensable à un rendement global élevé, à long terme plus rentable que les transformations intempestives qui compromettent la stabilité des sols autant que celle des populations animales et végétales.

La survie de la faune sauvage est ainsi mise en cause à travers le monde entier. L'homme doit tout faire pour éviter sa disparition et même sa réduction, car chacune des espèces représente un capital scientifique et culturel, partie intégrante du patrimoine naturel. Il est ainsi le principal bénéficiaire du maintien des équilibres naturels à travers le monde. La prospérité des animaux sauvages, même des plus inutiles à première vue, est le signe le plus évident de cette stabilité. (EAGLE-Togo)



cent quatre-vingt-sept sont en danger d'extinction. Un rapport de WWF a indiqué qu'un éléphant est tué toutes les 20 secondes à cause de son ivoire convoité par les braconniers. La progression du braconnage est due au stupide succès commercial des cornes en Asie, et en particulier au Vietnam et en Chine, où elles sont prisées dans la médecine traditionnelle.

Le massacre des rhinocéros prend une tournure dramatique avec le braconnage qui continue en Afrique du Sud et partout en Afrique : chaque jour ce sont près de 4 rhinocéros qui sont tués pour leur corne. Un chiffre qui est passé de 745 par an en 2012 à 1.342 en 2015 (sans compter ceux qui ne sont pas recensés). Le rythme s'accroît toujours. Les coupables ? Les braconniers qui vendent les cornes pour de l'argent et les

infirmes, vu la transformation de leur habitat. C'est le cas, entre autres, de plusieurs lémurins de Madagascar, dont les effectifs sont inférieurs à cinquante.

Au Togo, à part les espèces animales menacées d'extinction, il existe deux zones végétales soumises à une forte emprise anthropique. Il s'agit des zones côtières et montagneuses de l'Atakora où 89 taxons sont observés comme menacés dont certains ont déjà complètement disparu de la flore. Plusieurs des espèces qui disparaissent possèdent des propriétés thérapeutiques diverses. Cette exploitation démesurée a causé la destruction de l'espace naturel et l'extinction des espèces protégées, car cette végétation est à la fois un habitat et un vivier nourricier.

La régression de la faune sauvage et des espèces protégées est

Incrovable mais vrai

Têtes contre dette : quand le Tchad rembourse l'Angola avec des bovins

Le Tchad et l'Angola se sont mis d'accord sur un règlement de la dette tchadienne avec des têtes de bétail. La première livraison de 1 500 têtes est arrivée cette semaine en Angola, mais ce sont 75 000 bovins qui devront être livrés pour rembourser les 88 millions d'euros dûs.

Quelque 1 500 premières têtes de bétail ont débarqué cette semaine au port de Luanda, en provenance du Tchad et 3 000 autres doivent suivre le même chemin durant ce mois de mars. Au total, N'Djamena s'est engagé à livrer à l'Angola 75 000 bovins sur une période d'environ six ans, en remboursement d'une dette qu'elle avait contractée en 2017 à hauteur de 88 millions d'euros.

L'annonce avait été faite début mars par le ministre angolais de l'Agriculture et des Forêts, António de Assis, lors d'une visite sur le projet agricole de Quiminha à la périphérie de la province de Luanda, où il a inspecté l'infrastructure de la plus grande unité de quarantaine animale du pays.

Violée par un ado de 17 ans chez elle, après s'être assoupie devant la télé

Les faits se sont déroulés mercredi 4 mars dans un appartement de Périgueux, en Dordogne.

Ce soir là, une femme d'une soixantaine d'années s'est endormie devant son poste de télévision lorsque, soudain, au milieu de la nuit, elle a été réveillée par un bruit.

Un jeune homme entièrement nu se trouvait dans son salon. Il s'était introduit par la porte-fenêtre située au rez-de-chaussée.

Cet adolescent, âgé de 17 ans, s'est jeté sur la sexagénaire et l'a violée. Grâce aux prélèvements ADN, le violateur a été identifié et a été interpellé mardi au domicile de son frère.

Placé en garde à vue, le suspect a expliqué avoir voulu juste cambrioler mais avoir été pris d'une pulsion sexuelle en apercevant la victime assoupie sur le canapé

**Pour toutes annonces,
publi-reportage
insertions publicitaires
contacter : 98 05 09 58 /
90 15 45 60**

**L'information en continu sur le
www.lecorrecteur.info**

En avril, 18 enquêtes ont été réalisées et **14** cibles identifiées dans les préfectures des grandes régions du

pays. De toutes ces pistes, aucune n'a conduit à la réalisation d'une opération. Cependant, d'intéressantes pistes ont été enregistrées et dont le suivi se fait de façon régulière. **42** pièces médiatiques relatives aux résultats du projet ont été produites par les médias nationaux et internationaux. Le responsable média pour cause de la COVID-19, n'a participé à aucune rencontre des journalistes des médias locaux. Néanmoins, il a participé aux deux rencontres de remise de soixante boîtes de gel hydro alcoolique et de quatre boîtes de cache-nez à l'OCRTODB et à l'Interpol.

ENVIRONNEMENT — 2 —

Le pangolin en détresse : Alourdir les peines juridiques pour freiner son extinction

Le pangolin était un animal rare, l'homme devait élever ou écorcher pour le nourrir de sa sève et protéger des intempéries. Mais force est de constater que ce mammifère dont l'existence assure l'équilibre de l'écosystème, est le plus braconné par l'homme pour sa chair et ses écailles, devient non seulement le bourreau du pangolin, mais aussi accuse injustement l'essor des organisations de protection des espèces dont le CITES et aussi avec la collaboration toujours massive d'extinction.

« Ce qui est le plus marquant, c'est que le pangolin, un mammifère présent en Afrique, en Asie et en Amérique, mesure 30 cm à 80 cm, n'est pas considéré comme une espèce menacée, mais pour être ramassé et vendu à un prix élevé, le prix de la chemise aux écailles. Des chercheurs ont recensé les données de 13 sites dans 14 pays, et ont constaté que le pangolin est le plus commercé, la deuxième espèce étant la tortue d'Asie, la troisième la tortue d'Afrique, la quatrième la tortue d'Amérique. Les pangolins sont classés dans la catégorie des espèces menacées, mais la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) avait initialement refusé toute commercialisation. Ce trafic est devenu illégal vers certains pays d'Asie, mais la demande est forte, la progression, les pays d'origine ne sont pas assez nombreux, ils sont devenus rares. Elles sont désormais classées dans la catégorie des espèces menacées d'extinction ».

golin. Ces écailles avaient été saisies lors de diverses opérations en 2017 et 2018 et ont conduit à l'arrestation d'une dizaine de personnes. Ces opérations ont été menées par des éléments de l'UCT, Unité de lutte contre la Criminalité organisée, du Ministère des Eaux et Forêts, l'appui technique du projet EAGL-Côte d'Ivoire.

selon le procureur de la République. « En fait, toutes les procédures de cette affaire sont « pendues » au-dessus de la première instance d'Abdijan ». Et déjà « une vingtaine de personnes incarcérées et ce n'est pas fini ». L'incrimination n'a pas encore achevé sa mission ». Plusieurs personnes ont été libérées dans ces tréfils « puisque ça concerne tous les pays de la zone ». Le procureur de la République ajoutait qu'« outre la criminalité transnationale, il s'agit d'une affaire criminelle locale dans la mesure où ça touche des espèces protégées ».

don, la République démocratique du Congo et la République du Congo. Récolté entre 500 000 et 2,7 millions de mangroves sont détruits chaque année dans les forêts de ces pays, plus souvent à l'aide de machines lourdes. L'usage illégal dans la plupart des pays est considéré comme « en danger critique d'extinction » par l'Union internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN).

En mars dernier, les autorités ivoiriennes ont incinéré à Abidjan, en présence des journalistes, des méduses, plus de 3,5 tonnes d'échouage de ROR.

pire « en danger critique d'extinction » par l'Union internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

En mars dernier, les autorités ivoiriennes ont incinéré à Abidjan, en présence des hommes des médias, plus de 3,5 tonnes d'écaillés de pari-

Les traquants arrêtés encourront une peine de 12 mois de prison ferme, assortie d'une amende allant de 3000 à 300.000 Francs CFA, selon l'article N°65-255 du 4 août 1965 relatif à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse de la Côte d'Ivoire. Cette loi connaîtra selon nos sources, une révision avec des peines allant



de 10 à 20 ans de prison
ferme et d'une amende de
10.000.000 FCFA à
100.000.000 FCFA pour toute
infraction concernant les es-
pèces inscrites en annexe 1.

Au Togo, les agents de l'Office Central de Répression du trafic illicite des Drogues (OCRTID) ont, à Blanchiment, (OCRTID) avaient, avec le soutien technique d'EAGLE Togo, arrêté en flagrant délit, en décembre 2018 à Lomé, deux trafiquants, une dame et son fils, alors qu'ils s'apprêtaient à vendre 37 kilogrammes d'écailles de pangolin.

cette infraction sont fixées par l'article 761 du nouveau code pénal : « La destruction, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie, est punie d'une peine d'un (1) à

cinq (5) ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million (1.000.000) à cinquante (50) millions sans préjudice de toute autre disposition du présent code ».

Le trafic des espèces fauniques conduit non seulement à l'extinction de nombreuses espèces animales, mais aussi à celle de la destruction de la biodiversité. Le coronavirus sauvera-t-il le pangolin ? L'annonce par la Chine d'une interdiction « commerciale » d'exportation et de consommation a entraîné des sauvages en une bonne nouvelle, mais devra être confirmée sur la durée. Cela

EAGLE-Togo

MANCHETTE
HEBDOMADAIRE TOGOLAIS D'INVESTIGATION, D'ANALYSES ET DE PUBLICITÉ

Directeur de Publication
Olympe Koku BENE
Tél : 00 19 29 30 / 99 79 02 40

Rédacteur en Chef
Xavier Aabaye
Journalistes / Reporters
Laurie Kador
Jules Sôna
Infographie
Le manchette

Photographie
Marcin A.
Imprimerie
Dacot Print
Tirage : 2000 exemplaires
Récupérés : N°0568/02/117/IAAC
Bâle 500
160 Rd du 10 Janv.

Quartier Haroukoko, Lomé
Email : lamanchette@gmail.com

Le département management a coordonné les activités de tous les autres départements. Le département a tenu une rencontre avec le secrétaire

général du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature pour faire le suivi de notre dossier d'accord de collaboration. Des informations reçues du Secrétaire Général, une action a été faite à ce sujet vers les plus hautes autorités ou institutions, notamment la Primature et la Présidence, afin de recueillir leurs avis. Très collaboratif, le secrétaire général a confié que lui particulièrement s'intéresse aux questions de luttes contre la criminalité environnementale et que la signature de cet accord pour une action commune renforcée serait très salubre.

En mai, le département d'enquêtes a mené **16** missions et identifié **2** trafiquants dans les préfectures des grandes régions du pays. Le département juridique a actualisé les fichiers juridiques usuels, assuré le management et mis à jour l'ICS juridique qui a par la suite, été envoyé à la coordination. Les missions sur le terrain sont marquées durant ce mois, malgré la COVID-19, par une rencontre avec le chargé de déclaration des associations au Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales et d'autres rencontres avec un informateur.

43 pièces médiatiques relatives aux résultats du projet ont été produites par les médias nationaux et internationaux. Le responsable média pour cause du covid19, n'a participé à aucune rencontre des journalistes des médias locaux. Néanmoins, il a toujours discuté en ligne avec les responsables d'organes de presse en ligne et presse écrite partenaires

d'EAGLE-Togo afin de renforcer les liens de collaboration.

Le département management a coordonné les activités de tous les autres départements. Le département a tenu une rencontre avec le Chargé de déclaration des associations et ONGs au Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales pour faire le suivi de l'enregistrement d'EAGLE-Togo. Au cours de la rencontre,

les objectifs du projet et ses grands résultats lui ont été encore une fois évoqués brièvement avant de lui parler aussi de ce que les résultats du projet apportent comme contribution au développement économique du pays. Pour mieux lui faire comprendre le fonctionnement du projet en vue d'une synthèse d'approche avec ce qu'il aurait appris du projet, un Mémo préparé à son intention lui a été déposé. Cette démarche que le Chargé des déclarations a trouvée salubre, lui permettra, a-t-il souligné, de mieux préparer la rencontre avec le Ministre de



l'Administration Territoriale sur le dossier afin d'y donner suite. D'autres rencontres ont été tenues avec un informateur dans le but de collecter des informations en vue d'une meilleure préparation des enquêtes.

En juin, 17 enquêtes ont été réalisées dans les préfectures des grandes régions du pays. Durant ce mois, le département des Investigations a identifié **10** trafiquants. Le département juridique a actualisé les fichiers juridiques usuels, assuré le management et mis à jour l'ICS juridique puis le transmettre à la coordination.

Les missions sur le terrain sont marquées durant ce mois, malgré la Covid19, par une rencontre

avec le chargé de déclaration des associations au Ministère de l'Administration Territoriale de la Décentralisation et des Collectivités Locales et fait des rencontres d'entretiens avec des candidats pour le recrutement. Une rencontre avec l'avocat a été faite au sujet de l'expédition du jugement dans l'affaire ALASSANI Razak et autres.

50 pièces médiatiques relatives aux résultats du projet ont été publiées par les médias nationaux et



internationaux. Le responsable média a rencontré 12 directeurs de publication de la presse en ligne au Togo. Cette rencontre a permis d'échanger avec ceux-ci, d'abord sur la COVID19, ensuite sur le fait que le pangolin soit accusé à tort d'être le responsable de la propagation de cette pandémie et sur l'extinction de cette espèce à cause de son braconnage excessif, enfin il a été question de renforcer les liens de collaboration avec EAGLE-Togo.

Société

CRIMES FAUNIQUE :

Les lions d'Afrique de l'ouest en danger critique d'extinction

L'Afrique de l'Ouest, berceau des lions, mais cette espèce est menacée d'extinction. Un récent rapport de l'ONG Panthera a indiqué qu'il ne reste plus que 10 lions adultes en âge de reproduire, ainsi que 150 des plus jeunes en Afrique de l'Ouest. Quelque 90% des 400 bêtes ont été compromises dans la réserve de W-Arly-Pendjari, à la frontière du Bénin, du Burkina Faso et du Niger. Les félins ont également disparus au Nigeria.

scurs.

Les lions sont aussi traqués par les fermiers qui protègent leur bétail. Les os de lion et certaines parties de son corps sont en effet utilisés lors de rituels ou dans la médecine traditionnelle africaine et asiatique. Au Nigeria par exemple, on se sert de la grasse, de la chair, des dents, de la peau, des yeux, des reins, du cœur et du foie de lion dans le cadre de la médecine traditionnelle.

Le braconnage pour la viande de brousse, en revanche, figure en tête de liste des menaces qui pèsent sur le lion d'Afrique de l'ouest. Si à l'origine, la viande d'antilope, de buffles et gibiers était surtout consommée dans les milieux ruraux et défavorisés, elle est aujourd'hui considérée comme un mets de luxe dans des marchés comme l'Europe et l'Amérique du Nord. Résultat, les braconniers n'hésitent pas à traquer ces animaux, réduisant par la même occasion de façon drastique le garde-manger des prédateurs comme le lion.

En 2014, deux trafiquants de crocs et de peaux d'une douzaine de lions ont été arrêtés au Sénégal et en 2013, un commerçant illégal de trophées de lion et de panthère, de nationalité béninoise, a été interpellé en possession de sept peaux et cinq têtes de lion au Togo.

Au Togo, le ministère de l'Environnement reconnaît la présence de lions dans les différents parcs à l'intérieur du pays à l'instar du parc Fazo. "On voit souvent les traces des pattes de lions dans le parc Mafakasa", a déclaré le conservateur du parc. Mais selon une étude, les lions n'existeraient plus dans les différents parcs du Togo. L'étude indique cependant que les parcs peuvent être traversés par les lions venant des autres frontières des pays limitrophes, mais que les lions n'y habitent pas.

Néanmoins, le gouvernement togolais reconnaît avoir d'abord ratifié les accords de la CITES, ensuite pris des mesures juridiques afin de décourager le braconnage et protéger les espèces en voie d'extinction. Le gouvernement s'emploie également à sensibiliser la population sur la protection des espèces. Mais force est

de constater que malgré toutes ces mesures, le crime faunique y prend de nos jours une ampleur favorisée en grande partie par le phénomène de la corruption.

Le lion d'Afrique de l'Ouest est donc en danger, mais un événement pourrait aider ces animaux : la reconnaissance de leur sous-espèce. En effet, selon de récentes données, les lions d'Afrique de l'Ouest seraient génétiquement distincts de leurs congénères de l'est et du sud. Or, si l'UICN les reconnaît comme une nouvelle sous-espèce, ils seront alors inscrits sur la liste rouge et recevront un statut, en l'occurrence "en danger critique d'extinction".

Cette subtilité pourrait alors attirer l'attention des instances internationales, comme la banque mondiale, et peut-être finalement faciliter le financement et la mise en place de programmes de protection.

Plusieurs acteurs dont l'ONG Panthera, certaines sociétés et les conservateurs des parcs nationaux du complexe W-Arly-Pendjari se sont mobilisés pour suivre les lions d'Afrique de l'Ouest, ainsi le nombre de lions matures serait en augmentation. L'UICN, qui signe une "liste rouge" comprenant 77.340 espèces animales comme végétales, ajoute que 22.784 d'entre elles dont les lions sont menacés par une extinction pure et simple. Le futur des lions de l'Afrique de l'Ouest reste sombre à cause des effets de l'homme qui réduit leur habitat et détruit leur nourriture.

EAGLE-Togo

RENFORCEMENT DE COMPÉTENCES DES JEUNES ENTREPRENEURS :

L'ARMP et le FAIEJ jouent leur partition

Suite de la page 5

Pour cette série de formation qui est axée sur le thème "l'environnement des marchés publics et préparation des offres", 520 participants, dont 300 à Lomé, 160 à Kara et 60 à Atakpamé ont été mobilisés pour la cause.

Pour le directeur général de l'ARMP Afatar Touré Morou, ce moment a été l'occasion pour lui de leur présenter ses vœux de l'an et de les remercier pour leur mobilisation. Il les a tous invités à saisir cette opportunité pour favoriser leur insertion professionnelle.

Elou

CONTRADICTION OU PEUR D'AFFRONTER SES CHALLENGERS ?

Grand Fabre demande l'annulation de la candidature de Faure Gnassingbé

Suite de la page 4

liés à cette ritournelle se fient même plus à des acteurs politiques, ce qui nous paraît aussi étrange dans les actes posés par Jean-Pierre Fabre, c'est-à-dire de dire qu'il dépose un recours à la cour constitutionnelle pour qu'on annule la candidature de Faure Gnassingbé qu'il qualifie d'illégal. Cette même cour que Fabre a jugé d'illégitime, c'est devant celle-ci qu'il entame des recours. Tout ceci prouve l'immaturité politique de Jean-Pierre Fabre.

Il est encore tôt de se ressaisir et de se mettre en rang pour espérer avoir un score acceptable au lieu de faire du verbiage qui ne tient pas la route.

KADI

Le département management a coordonné les activités de tous les autres départements. Le département a tenu une rencontre avec le chargé de déclaration des

associations et ONGs au Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales pour s'enquérir des nouvelles du dossier d'enregistrement d'EAGLE-Togo suite au mémo qui lui était déposé au mois de mai. Le Chargé a exprimé avoir pris connaissance du mémo, parfaitement compris la situation, mais aussi préféré faire une orientation qui est celle d'écrire au Ministre pour lui faire une mise au point sur cette situation afin qu'il affecte notre dossier pour faire avancer la suite. L'avocat a été rencontré au



sujet de l'expédition du jugement dans l'affaire ALASSANI Razak et autre. Cette rencontre a permis que l'avocat relance cette

demande d'obtention de l'expédition au parquet dont le suivi était suspendu dans le contexte de la crise sanitaire.

En juillet, 30 enquêtes ont été réalisées et **12** trafiquants identifiés dans les préfectures des grandes régions du pays. Deux des pistes ont conduit à des opérations. Une avec l'arrestation de **4** présumés trafiquants avec **6** défenses d'éléphants et l'autre avec la saisie de **43** kilogrammes de grosses ivoires.



Le département management a coordonné les activités de tous les autres départements. Le département a tenu une rencontre avec les autorités incluant le Commandant représentant le MEDDPN, le Capitaine de l'OCRTIDB, le Directeur de la Compagnie Républicaine d'Intervention de Kara, le Commandant de la Brigade de Recherche et d'Investigation de Kara, le Directeur Régional de l'Environnement, Kara et le Procureur de la République près le Tribunal de Kara ; puis coordonné toute l'opération d'arrestation des quatre trafiquants d'ivoire à Kara. **36** pièces médiatiques ont été publiées par les médias nationaux et internationaux. Des publications sur l'opération d'arrestation des 4 présumés trafiquants en possession de 6 défenses d'éléphants ont été faites. Le responsable média a rencontré au cours de ce mois de juillet, des journalistes des médias locaux. Il a été surtout question de redynamiser la collaboration avec ceux-ci sans oublier de parler clairement des objectifs du réseau EAGLE-Togo et de faire connaître les ambitions

du réseau et renforcer la confiance. Ces rencontres ont été l'occasion pour certains journalistes d'apprendre et d'apprécier le rôle que remplit le réseau EAGLE pour protéger les espèces à travers l'application de la loi. Il a plus été question de rassurer les hommes des médias sur la franche collaboration et d'étoffer le carnet d'adresse. Cela nous a permis de discuter avec de nouveaux journalistes tant de la presse en ligne que des stations radio et presse écrite.

Les discussions ont été fructueuses, car les hommes des médias ont indiqué leur disponibilité à nous accompagner en diffusant tout qui leur sera soumis. Le département juridique, avec l'opération d'arrestation



de **4** présumés trafiquants en possession de **6** défenses d'éléphants vers la fin de ce mois-ci à Kara, le conseiller juridique du projet a pu confirmer ses connaissances sur le terrain. En

effet, pour la réalisation des opérations de Kara et de Lomé, le conseiller juridique a d'abord rencontré les autorités du MEDDPN, les responsables d'OCRTIDB et

la BIR, constitué une équipe et fait le briefing avec les agents pour expliquer le déroulement de l'opération.

L'opération de Lomé du 16 juillet 2020, a commencé avec des séries de rencontres avec les autorités à la fois administratives que policières. Une réunion préparatoire a été faite en présence de l'équipe composée des éléments du MEPPDN et du chef de l'équipe de l'OCRTIDB.

Le mois de juillet a donc connu d'intenses activités aussi bien de terrain que de bureau avec deux opérations d'arrestations. Le département juridique a assisté à ces deux opérations d'arrestations de

Kara et de Lomé. Une le 27 juillet, avec l'arrestation de **4** présumés trafiquants en possession de **6** défenses d'éléphants à Kara, et l'autre à Lomé le 16 juillet, avec la saisie de 43 kilogrammes de grosses ivoires. Le département juridique a procédé à la rédaction des



différents rapports et à l'actualisation des fichiers juridiques usuels. Les missions sur le terrain sont marquées durant ce mois, malgré la COVID-19, par une série de rencontres avec les autorités incluant le Commandant représentant le MEDDPN, le Capitaine de l'OCRTIDB, le Directeur de la Compagnie Républicaine d'Intervention de Kara, le Commandant de la Brigade de Recherche et d'Investigation de Kara, le directeur régional de l'Environnement, du Développement Durable et de Protection de la Nature de Kara et le Procureur de la République près le Tribunal de Kara.

En août, 18 enquêtes ont été réalisées et **16** cibles ont été identifiées au cours de ce mois dans les préfectures Des grandes régions du pays. Le département juridique a connu d'intenses activités aussi bien sur le terrain qu'au bureau. Sur le terrain, une visite des quatre présumés trafiquants arrêtés le 24 juillet dernier s'est effectuée à la prison de Kara. Deux rencontres avec les autorités ont également été effectuées. Une rencontre avec le directeur de la DCPJ-Interpol Lomé et l'autre avec le directeur Régional de l'Environnement, du Développement Durable et de Protection de la Nature à Kara. Le département management a coordonné les activités de tous les autres départements. Le département a tenu une rencontre avec le directeur de la DCPJ-Interpol Lomé pour échanger non seulement sur l'opération de Kara avec l'arrestation de quatre présumés trafiquants en possession de six défenses d'éléphants, mais également sur les possibilités

éventuelles de partage des briefings sur les résultats du réseau EAGLE avec cette Unité. Une autre rencontre s'est tenue avec le directeur régional de l'environnement Kara pour échanger sur sa déclaration à faire devant le juge d'instruction au moment venu. Ce fut également l'occasion d'obtenir copie des comptes rendu du MEDDPN au sujet des arrestations de Kara. Une visite a été également faite à la prison civile de Kara. **41** pièces médiatiques ont été publiées dans la

presse nationale et internationale.

Des publications sur l'interview du coordonnateur d'EAGLE-Togo ont été faites.

L'interview portait sur la bonne collaboration que les responsables de l'ONG entretiennent avec les autorités et sur les objectifs d'EAGLE-Togo.

Le responsable

média a rencontré au cours de ce mois d'août, des journalistes des médias locaux. Il a été surtout question de redynamiser la collaboration avec ceux-ci sans oublier de parler clairement des objectifs du

Togo : " Nos activités se passent bien et nous remercions les autorités pour la franche collaboration "

Malgré le contexte de la pandémie, l'ONG EAGLE-Togo poursuit ses activités et envisage d'obtenir des résultats probants. Ceci, dans le but de générer une forte dissuasion contre le commerce illégal d'espèces sauvages au Togo. Le coordonnateur de l'ONG EAGLE-Togo, Remy ILLOEN dans un entretien explique les objectifs de l'ONG et de ses perspectives pour le Togo. Lisez-plutôt !

Vous êtes coordonnateur de l'EAGLE-Togo, EAGLE c'est un sigle ou simplement le nom de l'oiseau rapace ? Et si c'est un sigle, quels sont les objectifs du réseau ?

EAGLE-Togo est un sigle en Anglais. Ce qui signifie Eco Activists for Governance and Law Enforcement. En français, on peut le définir comme des Activistes écologiques pour la gouvernance et l'application de la Loi. Pour être court, EAGLE-Togo est un projet qui a pour objectif, la préservation de l'environnement et des espèces sauvages ainsi que le suivi technique sur l'application de la Loi Française et la lutte contre la corruption. Au Togo, le réseau développe à travers son projet EAGLE-Togo, l'activisme civique et collabore non seulement avec les acteurs locaux à l'application de la loi que sont les ministères de l'Environnement, de la Sécurité et de la Justice, mais également avec la société civile et les ONGs à travers un programme d'activités.

Vous êtes établis au Togo il y a quelques années, quelles sont vos domaines d'activités ?

Comme je l'ai dit plus haut, EAGLE-Togo vise à générer une forte dissuasion contre le commerce illégal d'espèces sauvages et d'activités criminelles connexes, compris la corruption. Il convient donc de retenir que nos domaines d'activités reposent essentiellement sur l'environnement, la préservation de ses espèces sauvages, la veille juridique sur l'application de la loi faune et la corruption. D'autre part, le projet

de la faune et de la flore. La protection des espèces en voie d'extinction doit être normalement une priorité pour les humains afin de maintenir l'équilibre de l'écosystème.

Vous venez de parler de la protection des espèces, que voulez-vous dire exactement ?

Le monde aujourd'hui est menacé avec la destruction massive des espèces animales et végétales. Le Togo a connu une montée exponentielle de cas de trafics illégaux d'espèces de faune et de flore sauvages en 2013 et 2016 qui ont terni l'image du pays sur le plan international. Certains animaux ont aujourd'hui disparu à cause du trafic organisé.

Pour cela les animaux qui disparaissent à cause de l'effet de l'homme doivent être protégés. C'est dans cette logique d'on parle de la protection des espèces menacées. Par exemple, le pangolin subit une destruction massive et il faut le protéger pour qu'il ne disparaisse pas très bientôt. C'est

dans ce sens qu'on parle de la protection des espèces protégées ou des espèces en voie d'extinction.

Quelles sont vos perspectives pour la protection des espèces au Togo ?

Notre souhait c'est de voir les espèces vivre en paix pour l'équilibre de l'écosystème. Dans le cadre de la mise en œuvre de la CITES au Togo, il est véritablement important qu'il y ait adaption d'une loi CITES.

Nous ne doutons pas des efforts que font l'exécutif togolais et bien d'autres acteurs dans ce sens, mais notre souhait le plus ardent est de voir le projet se concrétiser d'ici très possible.

C'est dans l'optique d'endiguer le mal lié au trafic d'espèces que le législateur accorde une attention particulière à la protection du patrimoine de faune et de flore sauvages dans plusieurs instruments juridiques telle que la loi n°2008-09 du 19 juin 2008 portant Code forestier.

EAGLE-Togo

Depuis que vous avez commencé vos activités au Togo, si on veut parler de bilan de vos activités, que nous diriez-vous ?

Je tiens d'abord à remercier les autorités pour la franche collaboration qu'on a eue et qu'on continue d'avoir. Nos activités au Togo sont couronnées de succès. Même avec le COVID19 qui a ralenti nos activités, quatre individus ont été arrêtés le 24 juillet dernier à Kara en possession de six défenses d'éléphant. Pour tout dire, on fait de notre mieux pour dissuader les criminels



LA VRAIE BIÈRE DE TRADITION ALLEMANDE

Sans sucre ajouté

Eau - Malt - Houblon

Brassée au Togo

Avec DJAMA, on est ensemble

réseau EAGLE-Togo et de faire connaître les ambitions du réseau et renforcer la confiance. Ces rencontres ont été l'occasion pour certains journalistes d'apprendre et d'apprécier le rôle que remplit le réseau EAGLE pour protéger les espèces à travers l'application de la loi. Il a plus été question de rassurer les hommes des médias sur la franche collaboration et d'étoffer le carnet d'adresse. Cela nous a permis de discuter avec de nouveaux journalistes tant de la presse en ligne que des stations radio et presse écrite. Les discussions ont été fructueuses, car les hommes des médias ont indiqué leur disponibilité à nous accompagner en diffusant tout qui leur sera soumis.



En septembre, **33** enquêtes ont été réalisées et **8** trafiquants identifiés dans les préfectures des grandes régions du pays. Au cours de ce mois, le département juridique a connu d'intenses activités aussi bien sur le terrain qu'au bureau. Sur le terrain, une rencontre a été tenue avec le directeur adjoint de l'Office Central de Répression du Trafic de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB), et

faire également des rencontres d'entretiens. Le département management a tenu également une rencontre avec le directeur adjoint de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB). La rencontre a permis de discuter de l'évolution de la procédure sur les différentes affaires sur lesquelles nous sommes en cours de collaboration. **39** pièces médiatiques ont été publiées dans la presse nationale et internationale. Le responsable média a rencontré au cours de ce mois de septembre, des journalistes des médias locaux dans la région des plateaux. Deux rencontres ont été effectuées

à cet effet. Une première rencontre s'est tenue entre le premier et le trois du mois à Atakpamé. Dix journalistes des stations radios de la ville d'Atakpamé ont participé à la première rencontre. La seconde rencontre



avec les journalistes, s'est tenue à Kpalimé du trois au cinq du mois. Huit journalistes des stations radios et une agence en ligne ont pris part à cette rencontre. Au total, dix-huit journalistes ont échangé avec le responsable média sur les objectifs et les activités d'EAGLE-Togo. Il a été surtout question au cours des

différentes rencontres de redynamiser la collaboration avec ceux-ci sans oublier de parler clairement des objectifs du réseau EAGLE-Togo et de faire connaître les ambitions du réseau et renforcer la confiance. Ces rencontres ont été l'occasion pour certains journalistes d'apprendre et d'apprécier le rôle que remplit le réseau EAGLE pour protéger les espèces à travers l'application de la loi. Il a plus été question de rassurer les hommes des médias sur la franche collaboration et d'étoffer le carnet d'adresse. Cela nous a permis de discuter avec de nouveaux journalistes tant de la presse en ligne que des stations radio et presse écrite. Les discussions ont été fructueuses, car les hommes des médias ont indiqué leur disponibilité à nous accompagner en diffusant tout qui leur sera soumis.

En octobre, 22 enquêtes ont été réalisées et **6** trafiquants ont été identifiés dans les préfectures des grandes régions du pays. Une des pistes a conduit à une opération d'arrestations de 6 présumés trafiquants avec 3 grosses défenses d'éléphants de 18,6 kilogrammes. En effet, des informations reçues ont abouti à une opération menée de l'OCRTIDB et le MERF en collaboration avec EAGLE-Togo. Le 13 octobre 2020 dans la soirée, 5 présumés trafiquants d'ivoire ont été arrêtés en possession de 3 grosses défenses d'éléphants de 18,6 kilogrammes. Le sixième présumé trafiquant a lui, été conduit plus tard à l'OCRTIDB.

Avec l'opération d'arrestation de 6 présumés trafiquants en possession de 3 défenses d'éléphants vers le milieu du mois d'octobre à Lomé, le conseiller juridique du projet a une fois encore pu confirmer ses connaissances sur le terrain. En effet, pour la réalisation de l'opération de Lomé, le conseiller juridique a d'abord rencontré les autorités du MERF et les responsables de l'OCRTIDB, constitué une équipe et fait le briefing avec les agents pour expliquer le déroulement de l'opération. L'opération de Lomé du 13 octobre 2020, a commencé avec des séries de rencontres avec les autorités à la fois administratives que policières. Une réunion préparatoire a été faite en présence de l'équipe composée des éléments du MERF et du chef de l'équipe de l'OCRTIDB.



Le mois d'octobre a donc connu d'intenses activités aussi bien de terrain qu'au bureau avec cette opération d'arrestation à laquelle le département juridique a pris part le 13 octobre. Ce département a procédé à la rédaction des différents rapports et à l'actualisation des fichiers juridiques usuels. Les missions du département sur le terrain sont marquées durant ce mois, malgré la COVID-19, par une série de rencontres avec les autorités incluant le Commandant représentant le MERF, le Capitaine et le Lieutenant de l'OCRTIDB, le Procureur de la République près du tribunal de Lomé, le Directeur Régional de l'Environnement de Kara, le juge en charge du premier cabinet d'instruction au Tribunal de Kara; puis assister à l'opération d'arrestation. Le conseiller juridique a aussi assisté à l'atelier de formation CITES organisé par le MERF. Ces rencontres s'inscrivent dans la dynamique non seulement de renforcement des liens de collaboration, mais également de mener des opérations d'arrestations. La coordination a effectué une série de rencontres avec les autorités à savoir le Commandant représentant le MERF, le Capitaine et le Lieutenant de l'OCRTIDB, le Procureur de la République près le Tribunal de Lomé, le Directeur Régional de l'Environnement de Kara, le juge en charge du premier cabinet d'instruction au Tribunal de Kara; puis assister et coordonner l'opérations d'arrestations. Ces rencontres s'inscrivent dans la dynamique non seulement de renforcement des liens de collaboration, mais également de mener des opérations d'arrestations. **39** pièces médiatiques ont été publiées

par les médias nationaux et internationaux. Des publications sur l'opération d'arrestations des 5 présumés trafiquants en possession de 3 défenses d'éléphants ont été faites. Le responsable média a rencontré au cours de ce mois d'octobre, des journalistes des médias locaux des régions des Savanes et de la Kara. La première rencontre s'est tenue entre le vingt-sept et le vingt-neuf du mois à Dapaong. Huit journalistes des stations radios de la ville de Dapaong et de Cinkassé ont participé à la première rencontre. La seconde rencontre avec les journalistes, s'est tenue à Kara du vingt-neuf au trente-un du mois. Dix journalistes des stations radios de Kara et de Bafilo ont pris part à cette rencontre. Au total, dix-huit journalistes ont échangé avec le responsable média sur les objectifs et les activités d'EAGLE-Togo. Il a été surtout question au cours des différentes rencontres de redynamiser la collaboration avec ceux-ci sans oublier de parler clairement des objectifs du réseau EAGLE-Togo et de faire connaître les ambitions du réseau et renforcer la confiance. Ces rencontres ont été l'occasion pour certains journalistes d'apprendre et d'apprécier le rôle que remplit le réseau EAGLE pour protéger les espèces à travers l'application de la loi. Il a plus été question de rassurer les hommes des médias sur la franche collaboration et d'étoffer le carnet d'adresse.

Ces deux rencontres avec les hommes des médias nous ont permis de discuter avec de nouveaux journalistes. Les discussions ont été fructueuses, car les hommes

**Trafic d'espèces protégées :
5 présumés trafiquants opérant dans le commerce illégal de
l'ivoire déferés le 16 octobre 2020 à la prison civile de Lomé**

Cinq présumés trafiquants ont été déferés au tribunal de première instance de Lomé le 16 octobre 2020. L'accusation est de possession d'ivoire d'éléphants et de faiblesse de la législation, notamment de l'absence d'un (1) million à dix millions (10 millions) de francs CFA.

Une fois arrêtés, les présumés trafiquants ont été déferés au tribunal de première instance de Lomé le 16 octobre 2020. L'accusation est de possession d'ivoire d'éléphants et de faiblesse de la législation, notamment de l'absence d'un (1) million à dix millions (10 millions) de francs CFA.

Les présumés trafiquants ont été déferés au tribunal de première instance de Lomé le 16 octobre 2020. L'accusation est de possession d'ivoire d'éléphants et de faiblesse de la législation, notamment de l'absence d'un (1) million à dix millions (10 millions) de francs CFA.

Une fois arrêtés, les présumés trafiquants ont été déferés au tribunal de première instance de Lomé le 16 octobre 2020. L'accusation est de possession d'ivoire d'éléphants et de faiblesse de la législation, notamment de l'absence d'un (1) million à dix millions (10 millions) de francs CFA.



des médias ont
indiqué leur
disponibilité à
nous
accompagner en
diffusant tout ce
qui leur sera
soumis.

**En novembre,
43 enquêtes ont
été réalisées et**

23 trafiquants identifiés dans les préfectures des grandes régions du pays. Le département juridique a connu d'intenses activités aussi bien sur le terrain qu'au bureau. Sur le terrain, une série de rencontres a eu lieu avec les autorités incluant le Directeur Adjoint de l'Office Central de Répression du Traffic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB), le Directeur de la DCPJ-Interpol Lomé, l'Adjoint au directeur régional de l'environnement de Kara et le Procureur de la république près le tribunal de première instance de Kara ; puis assister à l'audience de l'affaire KOMNA Baba et autres au tribunal de Kara. Au bureau, le département juridique a actualisé les fichiers juridiques usuels et mis à jour l'ICS juridique. Le département management a coordonné une série de rencontres avec les autorités incluant le Directeur Adjoint de l'Office Central de Répression du Traffic Illicite de Drogue et du Blanchiment (OCRTIDB), le Directeur de la DCPJ-Interpol Lomé, l'Adjoint au

directeur régional de l'environnement de Kara et le Procureur de la république près le tribunal de première instance de Kara ; puis assister à l'audience de l'affaire KOMNA Baba et autres au tribunal de Kara.

Ces rencontres s'inscrivent dans la dynamique non seulement de renforcement des liens de collaboration, mais également de mener des actions pour une application intégrale de la loi faunique. **36** pièces médiatiques ont été publiées par les médias nationaux et internationaux. Le responsable média a rencontré au cours de ce mois de novembre, des journalistes des médias locaux à Lomé. Deux rencontres ont été effectuées à cet effet. Une première rencontre s'est tenue à la maison de la presse et l'autre au centre communautaire d'Avepozo. Il a été surtout question au cours des différentes rencontres de redynamiser la collaboration avec ceux-ci sans oublier de parler clairement des objectifs du réseau EAGLE-Togo et de faire

connaître
les
ambitions
du réseau et
renforcer la
confiance. Ces
rencontres
ont été
l'occasion
pour

Trafic illégal de l'ivoire : 4 présumés trafiquants de 6 pointes d'ivoire déferés à la prison civile de Kara

Les agents de la Brigade de Recherche et d'Investigation (BRI) de Kara et à Pya n'ont permis d'arrêter aucun autre objet au point d'ivoire. Dans leurs déclarations, les présumés trafiquants ont reconnu les faits qui leur ont été reprochés.

Le commissaire de la BRI au cours de la présentation des présumés trafiquants à la prison, a déclaré que les présumés ont été arrêtés en flagrant délit de possession de pointes d'ivoire, ce qui est strictement illégal, car le Togo est un pays sans ivoire.

La loi faunique sur la protection des espèces en voie d'extinction n'est pas tout à fait d'actualité, malgré les efforts de sensibilisation des autorités sur les dangers de la protection des espèces et sur l'équilibre de l'écosystème.

perquisitions aux domiciles des présumés à Kara et à Pya n'ont permis d'arrêter aucun autre objet au point d'ivoire. Dans leurs déclarations, les présumés trafiquants ont reconnu les faits qui leur ont été reprochés.

La loi faunique sur la protection des espèces en voie d'extinction n'est pas tout à fait d'actualité, malgré les efforts de sensibilisation des autorités sur les dangers de la protection des espèces et sur l'équilibre de l'écosystème.



Les présumés trafiquants et leur butin

Au Togo, les braconniers sont des acteurs locaux et étrangers qui vendent la viande des espèces menacées à des individus et à des restaurants dans les localités environnantes. Les produits de la chasse comme l'ivoire, les peaux et même les dents sont vendus par la suite à des trafiquants, qui d'occupent de leur commercialisation, directe ou indirecte, sans souci d'équilibre animal ou végétal protégés en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie.

pointe d'une pousse d'un à cinq ans d'empressément et d'une amende d'un million à cinquante millions sans préjudice de toute autre disposition de loi pénale. Et, l'article 765 de ce même code stipule : « Quiconque fait occire, vend, importer, exporter ou fait transiter les animaux sauvages, vivants, des trophées sans autorisation est puni d'une peine d'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de cent mille à cinq cent mille francs CFA ou de l'une de ces deux peines ».

Le commerce international de l'ivoire est strictement interdit depuis 1989, mais les populations d'éléphants d'Afrique continuent de décroître. Deux grands facteurs sont considérés comme étant la cause de cette baisse drastique de l'effectif des éléphants : d'une part, l'accroissement du braconnage lié à la forte demande internationale de l'ivoire et d'autre part, l'exploitation abusive des ressources naturelles nécessaires aux éléphants du fait de l'agriculture industrielle et des occupations anarchiques de leur habitat. (EAGLE-Togo)

certaines journalistes d'apprendre et d'apprécier le rôle que remplit le réseau EAGLE pour protéger les espèces à travers l'application de la loi. Il a plus été question de rassurer les hommes des médias sur la franche collaboration et d'étoffer le carnet d'adresse. Cela nous a permis de discuter avec de nouveaux journalistes tant de la presse en ligne que des stations radio et presse écrite. Les discussions ont été fructueuses, car les hommes des médias ont indiqué leur disponibilité à nous accompagner en diffusant tout qui leur sera soumis.

En décembre, au total, **17** enquêtes ont été réalisées et **8** trafiquants identifiés du 1er au 23 décembre, dans les préfectures des grandes régions du pays. Le département juridique a connu d'intenses activités aussi bien sur le terrain qu'au bureau. Sur le terrain, une série de rencontres s'est effectuée avec les autorités incluant le Chef division du contentieux à la direction de l'inspection des ressources forestières (MERF), le troisième substitut du procureur de la république près le tribunal de Lomé et le juge audiencier dans l'affaire GAGNON Kodjo et autres ; puis assister au délibéré de l'affaire KOMNA Baba et autres au tribunal de Kara. Au bureau, le département juridique a actualisé les fichiers juridiques usuels et mis à jour l'ICS juridique. Le département management a tenu une série de rencontres avec les autorités incluant le Chef division du contentieux à la direction de l'inspection des ressources forestières (MERF), le troisième substitut du procureur de la république près

Le responsable média a rencontré au cours de ce mois de décembre, des journalistes des médias locaux à Lomé. Les hommes des médias ont échangé avec le responsable média sur les objectifs et les activités d'EAGLE-Togo.

35

d'apprécier le rôle que remplit le réseau EAGLE pour protéger les espèces à travers l'application de la loi. Il a plus été question de rassurer les hommes des médias sur la franche collaboration et d'étoffer le carnet d'adresse. Cela nous a permis de discuter avec de nouveaux journalistes tant de la presse en ligne que des stations radio et presse écrite. Les discussions ont été fructueuses, car les hommes des médias ont indiqué leur disponibilité à nous accompagner afin de donner plus de visibilité aux activités du réseau EAGLE-Togo.



5 – JURIDIQUE

Indicateur

Nombre de suivi d'audience en 2020	02
Nombre de trafiquants derrière les barreaux avant déferrement et placement sous mandants de dépôt au parquet en 2020	10
Nombre de trafiquants derrière les barreaux après jugement et condamnation en 2020	00
Nombre de trafiquants ayant été condamnés à des peines d'emprisonnement avec sursis	09
Nombre de trafiquants en attente de procès fin 2020	02
Nombre de trafiquants en fuite en 2020	00
Nombre de transactions financières avec le MERF	00

Le Département juridique durant l'année 2020 a travaillé sur le suivi juridique des cas déjà pendants devant les différents tribunaux du pays et des audiences, notamment à Lomé et à Kara. Il a également visité les trafiquants dans les prisons et participé à l'opération d'arrestation de **10** trafiquants de six défenses d'éléphants à Kara, de trois grosses défenses d'éléphants et à la saisie de 43 kilogrammes d'ivoire à Lomé. Ainsi, **2** cas ont été portés devant les instances de juridictions, **10** prévenus incriminés de flagrant délit de détention et commercialisation et détention illégale de défenses d'éléphants. Sur les **10** prévenus, **1** a été relaxé, les 9 restants condamnés à de

différentes peines d'emprisonnement. A Kara, les **4** prévenus nommés KOMNA Baba, BOUKASSANI Sankamao, MIZOU David et LARE-BONI Damigou, ont été condamnés à **24** mois de prison dont **20** avec sursis, et à payer une amende d'un million de FCFA chacun pour commerce illégal de **6** défenses d'éléphant. A titre de dommages et intérêts, ils ont été aussi condamnés à payer solidairement une somme de **10 millions de francs CFA**, à la partie civile qu'est le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF). A Lomé, la première opération s'est soldée avec la saisie de **43** kilogrammes d'ivoire. La seconde opération, celle d'Atiégu, s'est soldée par l'arrestation de **6** trafiquants d'ivoire. Sur les **6** prévenus, DAGLO Kossi (grand féticheur), a été relaxé, car les faits selon le juge, n'étant pas constitués à son égard. AYAVI Koffi Agossou de nationalité béninoise, a été condamné à six mois de prison dont deux mois de sursis et à payer une amende de 300.000 francs CFA, ASSIH Manèyassouwé, lui a été condamné à six mois de prison dont trois mois de sursis et à payer une amende de 100.000 francs CFA et les trois autres (ZODOGADJI Grégoire de nationalité béninoise, BOUYO Essozimna et GAGNON Kossi, tous de nationalité togolaise), ont été condamnés à six mois de prison dont deux mois de sursis et à payer une amende de 200.000 francs chacun.

A la barre, les présumés trafiquants ont reconnu les faits de commerce illégal de défenses d'éléphant. Malgré les efforts de sensibilisation des autorités sur

les avantages de la protection des espèces et sur l'équilibre de l'écosystème, les trafiquants utilisent souvent le Togo comme pays de transit du commerce illégal d'ivoire.

L'article 761 du code pénal du Togo dispose: ***«La destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un (01) à cinq (05) an(s) d'emprisonnement et d'une amende d'un million (1.000.000) à cinquante millions (50.000.000) de francs CFA, sans préjudice de toute autre disposition du présent code.»***

Mais le procureur dans la réquisition s'est appesanti sur l'article 796 du nouveau code pénal pour condamner les prévenus: ***«Quiconque fait circuler, vend, importe, exporte ou fait transiter les animaux sauvages, vivants, des trophées sans autorisation est puni d'une peine d'emprisonnement d'un (01) à six (06) mois et d'une amende de cent mille (100.000) à cinq cent mille (500.000) francs CFA ou de l'une de ces deux peines.»***

Rappelons que les cinq ont été arrêtés en flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de trois grosses défenses d'éléphants le 13

octobre 2020 à Attiégou, un quartier périphérique de Lomé et ont été déférés à la prison civile de Lomé, le 16 octobre 2020. L'arrestation a été possible grâce aux agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et du Blanchiment (OCRTIDB) en collaboration avec EAGLE-Togo. Le département juridique a suivi les cas en question qui sont :

❖ **L'affaire des quatre trafiquants interpellés en possession de six défenses d'éléphants**

Le 27/07/2020 : Les agents de la Brigade de Recherche et d'Investigation (BRI) de Kara et du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et la Protection de la Nature (MEDDPN) en collaboration avec EAGLE-Togo, ont arrêté lundi 27 juillet 2020 à Kara, 4 présumés trafiquants en possession de 6 pointes d'ivoire de 12,5 kilogrammes.

Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de produits fauniques, les nommés KOMNA Baba, BOUKASSANI Sankamao, MIZOU David et LARE-BONI Damigou ont d'abord été placés en garde à vue avant d'être déférés le 30 juillet 2020, à la prison civile de Kara. Ils ont été présentés au procureur et ont reconnu les faits avant d'être déférés. Ils encourent une peine de prison allant

d'un à cinq ans et d'une amende d'un million à 50 millions de Francs CFA.

Les présumés trafiquants tous de nationalité togolaise, ont été pris par les éléments de la BRI de Kara en pleine négociation de vente de 6 pointes d'ivoire qu'ils ont dissimulées dans un carton de télévision écran plasma. Des perquisitions aux domiciles des prévenus à Kara et à Pya n'ont permis d'avoir aucun autre objet ou pointe d'ivoire. Dans leurs déclarations, les présumés trafiquants ont reconnu les faits qui leurs ont été reprochés.

Le commissaire de la BRI au cours de la présentation des présumés trafiquants à la presse, a déclaré que les prévenus ont été arrêtés en flagrant délit de possession de pointes d'ivoire, ce qui est selon lui, illégal, car le Togo a promulgué d'abord des textes qui punissent le crime faunique et aussi signataire des conventions sur la protection des espèces en voie d'extinction.

Il a par la suite invité les populations à collaborer pour le bien de tous, car la destruction des espèces protégées nuit non seulement à l'équilibre de l'écosystème, mais aussi dangereuse pour le pays qui ne peut plus bénéficier de l'économie touristique.

La loi faunique sur la protection des espèces en voie d'extinction n'est pas tout à fait dissuasive, malgré les efforts de sensibilisation des autorités

sur les avantages de la protection des espèces et sur l'équilibre de l'écosystème.

Au Togo, les braconniers sont des acteurs locaux et étrangers qui vendent la viande des espèces menacées à des individus et à des restaurants dans les localités environnantes. Les produits de chasse comme l'ivoire, les peaux et même les dents sont vendues par la suite à des trafiquants, qui s'occupent de leur commercialisation illicite à travers des réseaux de trafiquants plus importants. En réalité, le braconnage est encouragé par les trafiquants, qui fournissent aux braconniers armes, munitions et outils pour la chasse. Le braconnage est la partie émergée de l'iceberg, alors que le manque d'intérêt flagrant pour la partie immergée, soit les trafiquants, permet aux braconniers de continuer à prospérer.

Pourtant, le nouveau code pénal dans son volet environnement renforce la protection de la faune et la flore. L'article 761 de ce code dispose : « ***La destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinquante***

millions sans préjudice de toute autre disposition du présent code ».

Et, l'article 796 de ce même code stipule : ***« Quiconque fait circuler, vend, importe, exporte ou fait transiter le animaux sauvages, vivants, des trophées sans autorisation est puni d'une peine d'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de cent mille à cinq cent mille francs CFA ou de l'une de ces deux peines ».***

Le commerce international de l'ivoire est déclaré illégal depuis 1989, mais les populations d'éléphants d'Afrique continuent de décroître. Deux grands facteurs sont considérés comme étant la cause de cette baisse drastique de l'effectif des éléphants : d'une part, l'accroissement du braconnage lié à la forte demande internationale de l'ivoire et d'autre part, l'exploitation abusive des ressources naturelles nécessaires aux éléphants du fait de l'agriculture industrielle et des occupations anarchiques de leur habitat.

- ❖ **23/11/2020** : Débat contradictoire sur le fond de l'affaire entre les quatre prévenus et la partie civile. Les prévenus ont néanmoins reconnu les faits qui leur sont reprochés.
- ❖ **1^{er}/12/2020** : Le Tribunal de Première Instance de la ville de Kara, a condamné, mardi premier décembre 2020, les nommés KOMNA Baba,

BOUKASSANI Sankamao, MIZOU David et LARE-BONI Damigou, à 24 mois de prison dont 20 avec sursis, et à payer une amende d'un million de FCFA chacun pour commerce illégal de 6 défenses d'éléphant. A titre de dommages et intérêts, ils ont été aussi condamnés à payer solidairement une somme de 10 millions de francs CFA, à la partie civile qu'est le MERF, en application de l'article 761 du nouveau code pénal. Les parties ayant 15 jours à compter de la date de la décision pour faire appel.

❖ **Affaire des dix trafiquants arrêtés en possession de trois grosses défenses d'éléphants**

- ❖ Cinq présumés trafiquants arrêtés en flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de trois grosses défenses d'éléphants le 13 octobre 2020 à Attiéguou, un quartier périphérique de Lomé, ont été déférés à la prison civile de Lomé, le 16 octobre 2020. L'arrestation a été possible grâce aux agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et du Blanchiment (OCRTIDB) et du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo. Ces présumés trafiquants qui ont été interpellés au moment où ils s'apprêtaient à écouler les grosses défenses d'éléphants, une espèce intégralement protégée par les lois

nationales et la convention CITES, sont impliqués dans un réseau criminel international très organisé. Ils faisaient passer en contrebande, les défenses d'éléphants à travers les frontières de la sous-région, notamment du Bénin d'où proviennent les défenses d'éléphants.

Les présumé trafiquants dont quatre sont de nationalité togolaise et ZODOGADJI de nationalité béninoise, ont été pris par les éléments de l'OCRTIDB en pleine négociation de vente de trois défenses d'éléphants qu'ils ont minutieusement emballées dans un pagne avant de les dissimuler dans deux sacs à céréales. Après la saisie des défenses d'éléphants, une perquisition au domicile du sieur DAGLO où étaient cachées les défenses, n'ont permis d'avoir aucun autre objet ou pointe d'ivoire. Dans leurs premières déclarations, les présumés trafiquants ont reconnu les faits qui leurs ont été reprochés.

Pourtant, le nouveau code pénal dans son volet environnement renforce la protection de la faune et la flore. L'article 761 de ce code dispose : « **La destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinquante**

millions sans préjudice de toute autre disposition du présent code ».

Et, l'article 796 de ce même code exprime : ***« Quiconque fait circuler, vend, importe, exporte ou fait transiter le animaux sauvages, vivants, des trophées sans autorisation est puni d'une peine d'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de cent mille à cinq cent mille francs CFA ou de l'une de ces deux peines »***

Le constat est clair, le trafic de l'ivoire ne faiblit pas. Pourtant le commerce international de l'ivoire est déclaré illégal depuis 1989, mais les populations d'éléphants d'Afrique continuent de décroître. Chaque année, 20 000 à 30 000 éléphants sont tués pour leurs ivoires, selon le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) ; équivalent entre 50 à 80 par jour.

❖ **17/12/2020** : Débat contradictoire sur le font de l'affaire entre trois prévenus et la partie civile. Les prévenus ont néanmoins reconnu les faits qui leur sont reprochés. Les autres prévenus à cause de la pandémie n'ont pu être extraits de la prison civile de Lomé. Deux ont été d'ailleurs mis en quarantaine.

❖ **24/12/2020** : Sur les six prévenus, quatre étaient devant les juges, le féticheur a été relaxé et on lui a fait cas de revenir le jour du délibéré.

La condamnation des prévenus a été prononcée et le rendez-vous est donné pour le jour du délibéré.

	Trois opérations de trafiquants en possession de défenses d'éléphants
Nombre de trafiquants arrêtés	10
Nombre de trafiquants condamnés	09
Plus d'1 an de prison	04
Libération	01
Sursis	3 mois et plus
Nombre de jours passés en prison	moins d'un an

6- MANAGEMENT

Indicateurs

Nombre de juriste en test en 2020	00
Nombre de media en test en 2020	00
Nombre d'enquêteur en test en 2020	01
Nombre de comptable en test	00

Le département management d'EAGLE-Togo, à part des rencontres et missions avec les autorités du pays, coordonne aussi les activités de tous les autres départements. Plusieurs sessions de recrutement et de test d'enquêteurs ont été effectuées.

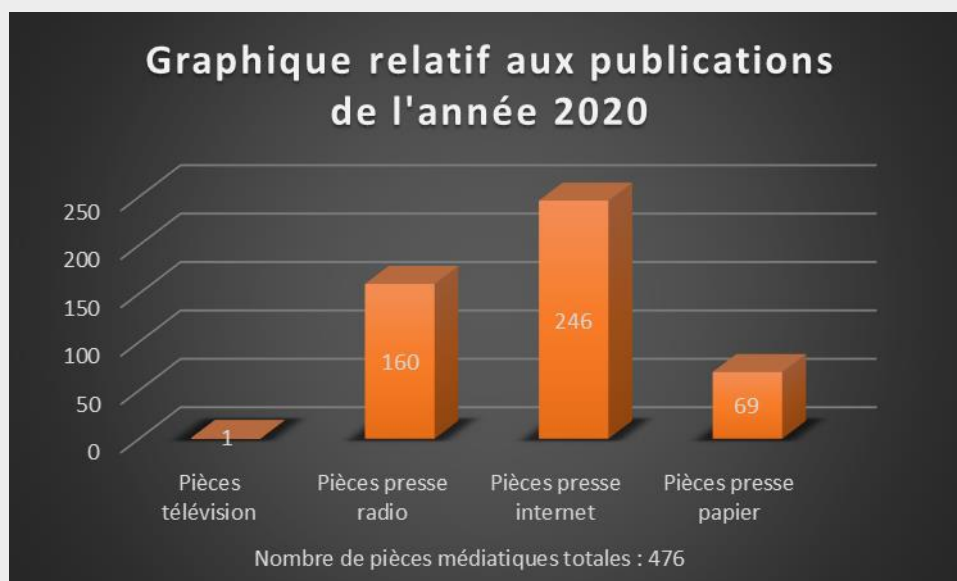
L'année 2020 a été pour le coordinateur, celle de la restructuration et de la réorganisation du personnel d'EAGLE au Togo. Le coordonnateur étant présent en février a profité de l'occasion pour rencontrer les autorités. Des rencontres pour présenter aux autorités le projet EAGLE dans ses actions et les différents résultats probants obtenus, et, expliquer le contexte dans lequel nous sollicitons depuis 2017 un accord de collaboration, ont été effectuées.

Dans le cadre du renforcement des liens de collaboration entre les autorités togolaises et EAGLE-Togo, le coordinateur et le juriste ont rencontré les responsables du MEDDPN, du ministère de la Sécurité et de la Protection Civile et du ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales. Plus d'une vingtaine de partenaires extérieurs et collaborateurs ont été rencontrés en 2020.

7- MEDIAS

Indicateurs :

Nombre de pièces médiatiques totales : 476			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
01	160	246	69



476 pièces médiatiques représentent les résultats des opérations d'EAGLE-Togo en 2020. Ces pièces médiatiques se déclinent de la manière suivante : **246** pièces Internet, **69** pièces écrites, **160** pièces Radio et **01** Pièce télévision. Parmi les médias locaux ayant produit des articles papiers écrits, on note «Union pour la République», « L'Eveil de la Nation», «Le Correcteur», «La Manchette», «Togo Matin», «Magna Libéré», «Chronique de la Semaine», «Vision d'Afrique», «Nouvelle Opinion», « Dialogue », «Vérité des peuples», « Le Bâtitteur », «Le Libéral» «Le Canard Indépendant» et «Le Changement».

Le responsable médias en 2020 a d'abord mis en place un plan de communication avec les médias locaux et internationaux. Ce plan a consisté à discuter avec les responsables des organes de presse en ligne, de presse écrite, de stations radios et de télévision. Pour donner une visibilité aux activités d'EAGLE-Togo, le

responsable médias a d'abord recyclé les contacts des responsables de la presse en ligne au Togo, des correspondants des agences internationales de presse au Togo et de la presse panafricaine en ligne. Ensuite, une rencontre en ligne a été faite avec ces responsables de la presse en ligne. Les échanges ont porté sur les objectifs du réseau EAGLE-Togo. De cette rencontre, une base de données des adresses et contacts a été mise en place. Une autre rencontre s'est faite par la suite avec les responsables des organes de la presse écrite, des stations radios et télévision. Les échanges ont tourné au tour des objectifs du réseau EAGLE-Togo. Le responsable médias a réussi à dissiper le doute qui animait les journalistes. Une autre base de données des adresses des journalistes a été mise en place. Par la suite, d'autres rencontres ont été faites pour rassurer les journalistes.

La publication des articles écrits qui donnent une vision au projet, a permis au responsable médias d'établir une réelle relation de collaboration avec les journalistes. En effet, les journalistes ont souvent publié et animé des débats sur les activités du réseau EAGLE-Togo. Même des rencontres avec les journalistes de l'intérieur du pays ont été effectuées, notamment avec les journalistes radios de Dapaong, de Kara, d'Atakpamé et de Kpalimé. Ce qui a fait qu'il y a eu des publications et débats sur les activités et les objectifs du réseau EAGLE-Togo. Les organes de presse nationaux et internationaux (presse en ligne, stations radios et la presse écrite), se sont engagés à publier

tout ce qui vient du réseau EAGLE-Togo afin de donner une visibilité à toutes ses actions.

Au cours du mois de septembre 2020, trente-neuf pièces médiatiques ont été publiées par les médias nationaux et internationaux. Le responsable média a rencontré au cours de ce mois de septembre, des journalistes des médias locaux dans la région des plateaux. Deux rencontres ont été effectuées à cet effet. Une première rencontre s'est tenue entre le premier et le trois du mois à Atakpamé. Dix journalistes des stations radios de la ville d'Atakpamé ont participé à la première rencontre. La seconde rencontre avec les journalistes, s'est tenue à Kpalimé du trois au cinq du mois. Huit journalistes des stations radios et une agence en ligne ont pris part à cette rencontre. Au total, dix-huit journalistes ont échangé avec le responsable média sur les objectifs et les activités d'EAGLE-Togo.

Il a été surtout question au cours des différentes rencontres de redynamiser la collaboration avec ceux-ci sans oublier de parler clairement des objectifs du réseau EAGLE-Togo et de faire connaître les ambitions du réseau et renforcer la confiance. Ces rencontres ont été l'occasion pour certains journalistes d'apprendre et d'apprécier le rôle que remplit le réseau EAGLE pour protéger les espèces à travers l'application de la loi. Il a plus été question de rassurer les hommes des médias sur la franche collaboration et d'étoffer le carnet d'adresse. Cela nous a permis de discuter avec de nouveaux journalistes tant de la presse en ligne que des stations radio et presse écrite. Les discussions ont

été fructueuses, car les hommes des médias ont indiqué leur disponibilité à nous accompagner en diffusant tout qui leur sera soumis. Six journalistes ont pris part à la rencontre de la région des plateaux à Atakpamé. Ils sont venus de trois stations de radios de la région des plateaux. Les journalistes dont certains animent déjà des sujets de protection de l'environnement ont été réceptifs. Les journalistes de la région des plateaux sont disposés à collaborer avec notre réseau, car la protection des espèces selon eux, doit être une lutte commune, afin de décourager les trafiquants. Globalement, il a surtout été question d'expliquer aux journalistes le rôle d'EAGLE-Togo, sa vision pour la protection des espèces protégées à travers une mise en application de la loi sur la faune. Ensuite, nous avons discuté dans le sens d'un renforcement des liens de collaboration pour la publication des activités et articles d'EAGLE-Togo.

Au total, vingt-cinq journalistes ont échangé avec le responsable média de Dapaong à Atakpamé sur le rôle d'EAGLE-Togo, sa vision pour la protection des espèces protégées à travers la mise en application de la loi sur la faune et, la lutte contre la corruption. Les journalistes bien que réceptifs pendant les échanges ont souhaité que les activités d'EAGLE-Togo leur parviennent régulièrement. Ils ont exprimé aussi le souhait d'animer des débats et des interviews avec les personnes ressources des régions sur les sujets liés à la protection des espèces et de l'application de la loi, pour qu'ils puissent être parfaitement au parfum de

tout ce qui est lié à la protection des espèces au Togo. Aussi, pour parfaire le site Web de EAGLE-Togo, le responsable média a également activement collaboré avec Tiffany et Jana dans l'écriture et la transcription des textes pour le site. Il a aussi animé et mis à jour le site Facebook d'EAGLE-Togo et mis en ligne des photos et articles en Anglais comme en Français.

Au cours du mois d'octobre, Le responsable média a rencontré les journalistes des médias locaux des régions des Savanes et de la Kozah. La première rencontre s'est tenue entre le vingt-sept et le vingt-neuf du mois à Dapaong. Huit journalistes des stations radios de la ville de Dapaong et de Cinkassé ont participé à la première rencontre. La seconde rencontre avec les journalistes, s'est tenue à Kara du vingt-neuf au trente-un du mois. Dix journalistes des stations radios de Kara et de Bafilo ont pris part à cette rencontre. Au total, dix-huit journalistes ont échangé avec le responsable média sur les objectifs et les activités d'EAGLE-Togo. Il a été surtout question au cours des différentes rencontres de redynamiser la collaboration avec ceux-ci sans oublier de parler clairement des objectifs du réseau EAGLE-Togo et de faire connaître les ambitions du réseau et renforcer la confiance. Ces rencontres ont été l'occasion pour certains journalistes d'apprendre et d'apprécier le rôle que remplit le réseau EAGLE pour protéger les espèces à travers l'application de la loi. Il a plus été question de rassurer les hommes des médias sur la franche collaboration et d'étoffer le carnet d'adresse.

Ces deux rencontres avec les hommes des médias nous ont permis de discuter avec de nouveaux journalistes. Les discussions ont été fructueuses, car les hommes des médias ont indiqué leur disponibilité à nous accompagner en diffusant tout ce qui leur sera soumis.

Quelques liens des articles :

<https://www.dropbox.com/s/zhl4e9fakqya9u2/Cana rd%20714.pdf?dl=0>

<http://www.togoenmarche.com/en-afrique-de-louest-les-lions-sont-en-danger-dextinction/>

<https://togodailynews.info/crimes-fauniques-les-lions-dafrique-de-louest-en-danger-critique-dextinction/>

<https://afrique-news.info/crimes-fauniques-les-lions-dafrique-de-louest-en-danger-dextinction/>

<http://justeinfos.net/index.php/environnement/item/4939-crimes-fauniques-les-lions-d-afrique-de-l-ouest-en-danger-critique-d-extinction>

<https://koulouba.com/societe/crimes-fauniques-les-lions-dafrique-de-louest-en-danger-critique-dextinction>

<https://malijet.co/societe/crimes-fauniques-les-lions-dafrique-de-louest-en-danger-critique-dextinction>

<https://www.burkina24.com/2020/01/22/tribune-crimes-fauniques-les-lions-dafrique-de-louest-en-danger-critique-dextinction/>

<https://bamada.net/crimes-fauniques-les-lions-dafrique-de-louest-en-danger-critique-dextinction>

<https://www.zoodomail.com/fr/international/crimes-fauniques-les-lions-dafrique-de-louest-en-danger-critique-dextinction>

<https://www.wakatsera.com/crimes-fauniques-les-lions-dafrique-de-louest-en-danger-critique-dextinction/>

https://www.ladepechedabidjan.info/Crimes-fauniques-les-lions-d-Afrique-de-l-ouest-en-danger-critique-d-extinction_a26983.html

https://www.cameroun24.net/actualite-cameroun-CrimUs_fiiniqiUs_3A_lUs_lions_d_E2_80_99AfriqiU_d_U_1_E2_80_99oi-4-4-53484.html

<https://www.guineetime.com/2020/01/21/crimes-fauniques-les-lions-dafrique-de-louest-en-danger-critique-dextinction/>

<https://www.vivafrik.com/2020/01/22/crimes-fauniques-les-lions-dafrique-de-louest-en-danger-critique-dextinction-a34516.html>

<http://impartialactu.info/crimes-fauniques-les-lions-dafrique-de-louest-menaces-dextinction/>

<http://www.lomebougeinfo.com/lome/?p=13527>

https://www.citoyeninfo.com/articles/crimes_fauniques_les_lions_dafrique_de_louest_en_2f34ea-627.html

<http://www.aspamnews.com/?p=3114>

<http://www.lactuacho.com/crimes-fauniques-les-lions-dafrique-de-louest-en-danger-critique-dextinction/>

<https://www.burkinainfo.com/2020/01/22/crimes-fauniques-les-lions-dafrique-de-louest-en-danger-critique-dextinction/>

<https://lhumanitetogo.info/2020/01/21/crimes-fauniques-les-lions-dafrique-de-louest-en-danger-critique-dextinction/>

<http://leredacteurlibre.info/new/societe/688-crimes-fauniques-les-lions-d-afrique-de-l-ouest-en-danger-critique-d-extinction>

https://www.togoscoop.info/2020/01/crimes-fauniques-les-lions-dafrique-de.html?m=1&fbclid=IwAR2DbPDfn_ZHW-7Fmoob_Uy7XUNnwDT5UqlQx-3TeLT537wzXxADz9bBtI

<http://telegramme228.com/les-lions-d-afrique-de-l-ouest-en.html>

<https://www.dropbox.com/s/poeijqkd6l1t0mc/RADIO%20CENTRALE%20FM%20%20530.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/tbsim7m2zlykf78/RADIO%20DAWUL%20FM%20534.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/d6rabmwnc6tjzw9/RADIO%20MERIDIEN%20FM%20620.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ho5mehltpgc9n5/RADIO%20TABALA%20FM%20459.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/5x6go42bfjy8opj/EVEIL%20663%20du%2024%20Janvier%202020.pmd.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ebila57eu0nokeo/LE%20DIALOGUE%20165%20du%2022%20Janvier%202020.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/2cybg8ex0rs0vxd/Cana rd%20717.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/j5l2f2fkarlbbhs/Correct eur914.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/yrhjrbgcx1j5n0l/Opinio n%20653%20du%2027%20Janvier%202020.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/1ayz12u8d73brqs/EDV SaXre0SaVXDQ1KaaKYUfX.jpg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/69pkgdxwltyej2m/aF36 PaH9XV0TQMHDR7aSPLHD.jpg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/gpy4yeygq2e56q3/563N 9L4F94NBQJNTUEdWdrf.jpg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/hmcs7p6w3odrkzn/KE 9AAf6AM0fFAUHN a695UVAe.jpg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/9pe7afa64py8uj7/20fS 5D3DEd6Tgt12H8r4L7he.jpg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/vdg7fekv5crxuvc/bridge %20fm%20742.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/13h38xlw6r5rv07/DUN ENYO%20FM%20727.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/cv5gh8ru1wupnxf/MOKPOKPO%20FM%20457.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/zw9ipc221sqdc3g/RADIO%20PLANETE%20FM%20601.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/jbq72s9dd8pt6jg/VGK%20732.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/i5dfqye4vsdmjx4/VOIX%20DU%20PLATEAU%20708.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/24iwvcuemz8l608/chronique%20552.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/d4mgo9d4ulppczq/Changement%20676.pdf?dl=0>

<http://www.togoenmarche.com/togo-la-protection-des-especes-en-voie-dextinction-les-candidat-a-la-presidentielle-ignorent-ce-pan-de-developpement-durable/>

<http://www.afrique-vision.com/singlepost-togo-la-protection-des-especes-en-voie-d-extinction-un-pan-de-developpement-que-les-candidats-a-la-presidentielle-ignorent-5-377-1890>

<https://afrique-news.info/togo-protection-des-especes-en-voie-dextinction-un-facteur-de-developpement-durable-ignore-par-les-candidats-a-la-presidentielle/>

<http://reperesdafrique.com/singlepost-togo-protection-des-especes-en-voie-dextinction--un-plan->

[de-developpement-durable-que-les-candidats-a-la-presidentielle-ignorent-342](#)

<http://www.aspamnews.com/?p=3232>

<https://www.vivafrik.com/2020/02/17/togo-les-candidats-a-la-presidentielle-ignorent-la-protection-des-especes-en-voie-dextinction-a34847.html>

<https://www.zoodomail.com/fr/international/la-protection-des-especes-en-voie-dextinction-un-pan-de-developpement-durable-que-les>

<http://focusguinee.info/2020/02/17/la-protection-des-especes-en-voie-dextinction-un-pan-de-developpement-durable-que-les-candidats-a-la-presidentielle-ignorent/>

<https://www.guineemining.info/la-protection-des-especes-en-voie-dextinction-un-pan-de-developpement-durable-que-les-candidats-a-la-presidentielle-ignorent/>

<https://lhumanitetogo.info/2020/02/18/la-protection-des-especes-en-voie-dextinction-un-pan-de-developpement-durable-que-les-candidats-a-la-presidentielle-ignorent/>

<http://www.lejour.info/la-protection-des-especes-en-voie-dextinction-un-pan-de-developpement-durable-que-les-candidats-a-la-presidentielle-ignorent/>

https://www.ladepechedabidjan.info/TOGO-La-protection-des-especes-en-voie-d-extinction-un-pan-de-developpement-durable-que-les-candidats-a-la_a27066.html

<http://www.lomebougeinfo.com/lome/?p=13782>

<https://www.dropbox.com/s/xgj1qrxhnszsvq3/VOIX%20DU%20PLATEAU%20516.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/61xvwltnadyb7z57/RADIO%20DUNENYO%205%2024.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/eszx8nb3nrxctyd/RADIO%20TCHAOUDJO%20FM%20437.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/8znc39znbpv6om/RADIO%20MERIDIEN%20FM%20623.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ocu3alw6r14wis8/RADIO%20DAWUL%20FM%201%20509.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/hpucnnnustfb8rd/RADIO%20CENTRALE%20FM%20%20535.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/9pywsvwtikmtxyi/PDF%20215.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/n9h3stmfebnmchs/LIBERAL%200461%20du%2019%20F%C3%A9vrier%2020...pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/gikmcyfcbyygqvb/LE%20DIALOGUE%20169%20du%2019%20F%C3%A9vrier%202020.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/aqyvitfrgg4n2i0/LA%20MANCHETTE.%200098.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/u84z5mypo3yqvcz/EVEIL%20668%20du%2020%20F%C3%A9vrier%202020.pmd.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/dqmf3mxvc7jpk5/Corr ecteur%20919.pdf?dl=0>

<http://www.emergence-togo.com/la-protection-des-especes-en-voie>

<https://www.togoactualite.com/la-protection-des-especes-en-voie-dextinction-un-pan-de-developpement-durable-que-les-candidats-a-la-presidentielle-ignorent/>

<https://www.faso-actu.net/actualites/la-protection-des-especes-en-voie-dextinction-un-pan-de-developpement-durable-que-les-candidats-a-la-presidentielle-ignorent>

<https://www.dropbox.com/s/ohbtempi4iuy6rx/RADIO%20TCHAMBA%20FM%20.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/e0ce3kj932flan1/RADIO%20TABALA%20FM%20.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/79gl65xa8hc483h/chronique%20555.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/50c59v4aybuq3hc/Changement%20679.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/g6rdikp88a3xk4p/vgk%20515.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/uizp7lw8bv8lsia/planet e%20527.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/e8ujf4x0l37enn4/MOK POKPO%20FM%20501.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/lyc768fnneaycws/canard%20721.pdf?dl=0>

<http://www.togoenmarche.com/lhomme-responsable-de-la-disparition-de-la-plupart-des-especes-animales-et-vegetales/>

<https://afrique-news.info/la-responsabilite-de-lhomme-engagee-dans-la-disparition-de-la-plupart-des-especes-animales-et-vegetales/>

<http://www.afrique-vision.com/singlepost-environnement-les-menaces-inquietantes-des-especes-animales-vont-sans-cesse-grandissantes-5-422-2115>

<http://www.aspamnews.com/?p=3365>

<http://impartialactu.info/lhomme-responsable-de-la-disparition-de-la-plupart-des-especes-animales-et-vegetales/>

https://citoyeninfo.com/articles/disparition_de_la_plupart_des_especes_animales_et_0743de-700.html

<https://www.zoodomail.com/fr/opinions/lhomme-responsable-de-la-disparition-de-la-plupart-des-especes-animales-et-vegetales>

<https://www.dropbox.com/s/5tbr9aw1k9x2zya/canard%20724.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/w4br9giitdh8uel/EVEIL%20n%C2%B0672%20du%2020%20Mars%202020.pdf?dl=0>

<http://www.lomebougeinfo.com/lome/?p=14216>

<https://www.wakatsera.com/lhomme-responsable-de-la-disparition-de-la-plupart-des-especes-animales-et-vegetales/>

<http://laverte.info/archives/2547>

<http://africa-talents.com/lhomme-au-centre-de-la-disparition-de-la-plupart-des-especes-animales-et-vegetales/>

https://www.alwihdainfo.com/L-Homme-responsable-de-la-disparition-de-la-plupart-des-especes-animales-et-vegetales_a84355.html

<https://www.dropbox.com/s/2d3sfgxaikq4akc/la%20voix%20du%20plateau%20511.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/h3hkbs4y2341bdy/WhatsApp%20Audio%202020-03-23%20at%2007.50.08%20%281%29.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/mmu6kk0kv30vscs/WhatsApp%20Audio%202020-03-23%20at%2007.50.08.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/uec10knujkjubcl/BRIDGE%20FM%20423.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/moicnfdg29blmwq/MOKPOKPO%20FM%20447.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/tf2ok3wuc2w65hn/VGK%20547.mpeg?dl=0>

<http://www.emergence-togo.com/1-homme-responsable-de-la>

<https://www.dropbox.com/s/sqflqg1idxm33qx/Correkteur%20924%20%281%29.pdf?dl=0>

https://www.ladepechedabidjan.info/L-Homme-responsable-de-la-disparition-de-la-plupart-des-especes-animales-et-vegetales_a27157.html

<https://www.guineemining.info/lhomme-responsable-de-la-disparition-de-la-plupart-des-especes-animales-et-vegetales/?cn-reloaded=1>

<https://www.dropbox.com/s/ce5e6mrk3lwmbw/RADIO%20COSMOS%20FM%20503.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/xmgkykl97gsikvb/RADIO%20DAWUL%20FM%20600.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/emjlstieet7iqk5/RADIO%20TCHAMBA%20FM%20559.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/3eu1e9dewqin0vn/RADIO%20MERIDIEN%20FM%20615.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/vcvwea521sn4y3p/RADIO%20TCHAOUDJO%20330.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/eh03laurw7bmxmi/PDF%20249.pdf?dl=0>

<http://ar7media.com/rapport-wwf-un-elephant-est-tue-toutes-les-20-secondes-a-cause-de-son-ivoir-convoite-par-les-braconniers/>

<http://togoenlive.info/2020/03/24/lhomme-responsable-de-la-disparition-de-la-plupart-des-especes-animales-et-vegetales/>

<https://togodailynews.info/1798-2/>

<https://www.dropbox.com/s/wzcl2i0kei9k0wy/RADIO%20LA%20VOIX%20DE%20L%20OTI%20FM%20%20624.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/btzsdhufxmz8klq/RADIO%20TABALA%20FM%20647.mp3?dl=0>

<https://togodailynews.info/le-pangolin-accuse-a-tort-du-covid19-toujours-menace-dextinction/>

https://citoyeninfo.com/articles/le_pangolin_accuse_a_tort_du_covid19_toujours_mena_43ec75-719.html

<http://www.aspamnews.com/?p=3445>

<http://impartialactu.info/considere-a-tort-comme-cause-de-lemergence-du-covid-19-le-pangolin-toujours-menace-dextinction/>

<http://togoenlive.info/2020/04/16/covid-19-le-pangolin-menace-dextinction/>

<http://africa-talents.com/le-pangolin-accuse-a-tort-du-covid19-voici-ce-quils-en-font/>

<http://ar7media.com/togo-cites-le-pangolin-mammifere-entierement-protege-par-la-convention-internationale-sur-le-commerce-des-especes-sauvages-menacees-dextinction/>

<http://www.afrique-vision.com/singlepost-le-pangolin-accuse-a-tort-du-covid19-toujours-menace-dextinction-5-474-2375>

<https://afrique-news.info/accuse-a-tort-du-covid-19-le-pangolin-toujours-menace-dextinction/>

https://www.dropbox.com/s/dxr0gteilucgm38/EVEIL%20n%C2%B0674%20du%2017%20Avril%202020.cdr_2.pdf?dl=0

<https://www.dropbox.com/s/dq23mnt64fhkz14/canard%20727.pdf?dl=0>

<https://www.wakatsera.com/le-pangolin-accuse-a-tort-du-covid19-toujours-menace-dextinction/>

<https://www.xibaaru.sn/coronavirus-le-pangolin-accuse-a-tort-toujours-menace-dextinction/>

<https://www.connectionivoirienne.net/2020/04/16/1e-pangolin-soupconne-davoir-transmis-le-covid-19-aux-humains-toujours-menace-dextinction/>

https://www.ladepechedabidjan.info/Coronavirus-Le-pangolin-accuse-a-tort-du-Covid19-toujours-menace-d-extinction_a27210.html

<http://www.leredacteurlibre.info/new/societe/719-le-pangolin-accuse-a-tort-du-covid19-toujours-menace-d-extinction>

<https://www.burkinainfo.com/2020/04/16/le-pangolin-accuse-a-tort-du-covid19-toujours-menace-dextinction/?fbclid=IwAR34uCJhd8OLrySM5MfedKVV4pi2uBCi1XbhuV6M6JauXwWtl5fIYuLawZo>

<https://www.guineeactu.info/le-pangolin-accuse-a-tort-du-covid19-toujours-menace-dextinction/>

<https://guineetime.info/2020/04/16/le-pangolin-accuse-a-tort-du-covid19-toujours-menace-dextinction/>

<https://assirou.sn/le-pangolin-accuse-a-tort-du-covid19-toujours-menace-dextinction/>

<https://www.vivafrik.com/2020/04/16/covid-19-le-pangolin-accuse-a-tort-est-menace-dextinction-a35569.html>

<https://fr.allafrica.com/stories/202004170253.html>

<http://www.togoenmarche.com/le-pangolin-accuse-a-tort-du-covid-19-toujours-menace-dextinction/>

<https://www.dakarxibar.com/actualites/le-pangolin-accuse-a-tort-du-covid19-toujours-menace-dextinction/>

<http://xalimasn.com/le-pangolin-accuse-a-tort-du-covid19-toujours-menace-dextinction-par-nicolas-koffigan-e-adigbli/>

<http://telegramme228.com/le-pangolin-accuse-a-tort-du.html>

<https://www.dropbox.com/s/by8kixmvit8qao9/RADIO%20DAWUL%20FM%20619.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/urku3aghiqpmakg/RADIO%20COSMOS%20FM%20548.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/zv9tlsevj4pqbq3/BRIDGE%20FM%20445.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/935yjxd2kist3uj/LA%20VOIX%20DU%20PLATEAU%20520.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/he6u8grb91og87v/MOKPOKPO%20FM%20459.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/4g0m1wngegji7t7/PLANETE%20FM%20428.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ubdzt6w6smv7r3r/RADIO%20MERIDIEN%20FM%20631.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/b7nlwguum7hbaav/RADIO%20TCHAMBA%20FM%20532.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/yyss204doa6jwo3/RADIO%20TCHAOUDJO%20FM%20439.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/hpvzoxhzn8dy29t/VGK%20436.mpeg?dl=0>

<https://quotidien-national.com/guinee-le-pangolin-accuse-a-tort-du-covid19-toujours-menace-dextinction/>

<https://www.dropbox.com/s/qbcdzn5yl9grxpg/radio%20bark%20fm%20422.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/oxkuvrz9uydn3yk/RADIO%20COMMUNAITAIRE%20453.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/t5x9ddtwqt18vqf/radio%20courtoisie%20426.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ggs7ava37n2ewj5/radio%20MECAP%20528.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/003fpz2q98zur35/radio%20nafa%20528.mpeg?dl=0>

<http://www.lomebougeinfo.com/lome/?p=14612>

<https://www.vivafrik.com/2020/05/15/le-pangolin-ni-aliment-ni-medicament-mais-regulateur-de-lecosysteme-a35910.html>

<http://afrique-news.info/le-pangolin-ni-aliment-ni-medicament-mais-regulateur-de-lecosysteme/>

<https://www.thiesinfo.com/le-pangolin-ni-aliment-ni-medicament-mais-regulateur-de-lecosysteme>

<https://www.zoodomail.com/fr/covid-19/le-pangolin-ni-aliment-ni-medicament-mais-regulateur-de-lecosysteme>

<https://assirou.sn/le-pangolin-ni-aliment-ni-medicament-mais-regulateur-de-lecosysteme/>

<https://www.senactu7.com/actualite/actualites/le-pangolin-ni-aliment-ni-medicament-mais-regulateur-de-lecosysteme/>

<https://www.wakatsera.com/le-pangolin-ni-aliment-ni-medicament-mais-regulateur-de-lecosysteme/>

<https://www.snap221.info/le-pangolin-ni-aliment-ni-medicament-mais-regulateur-de-lecosysteme/>

<http://www.aspamnews.com/?p=3527>

<http://www.lejour.info/le-pangolin-ni-aliment-ni-medicament-mais-regulateur-de-lecosysteme/>

<https://www.dakarxibar.com/actualites/le-pangolin-ni-aliment-ni-medicament-mais-regulateur-de-lecosysteme/>

https://www.ladepechedabidjan.info/Le-pangolin-ni-aliment-ni-medicament-mais-regulateur-de-lecosysteme_a27297.html

<https://www.burkinainfo.com/2020/05/15/le-pangolin-ni-aliment-ni-medicament-mais-regulateur-de-lecosysteme/>

<https://ivoiremessagers.com/2020/05/15/le-pangolin-ni-aliment-ni-medicament-mais-regulateur-de-lecosysteme/>

<http://focusguinee.info/2020/05/16/le-pangolin-ni-aliment-ni-medicament-mais-regulateur-de-lecosysteme/>

<http://impartialactu.info/le-pangolin-ni-aliment-ni-medicament-mais-regulateur-de-lecosysteme/>

<http://togoenlive.info/2020/05/16/le-pangolin-un-regulateur-de-lecosysteme/>

<http://ar7media.com/covid-19-philippe-gaubert-rien-ne-prouve-que-le-pangolin-soit-une-espece-intermediaire-dans-la-transmission-du-virus-au-contraire-differentes-etudes-montrent-que-ce-nest-pas-le-cas/>

https://citoyeninfo.com/articles/covid_19_malgre_des_menaces_le_pangolin_reste_le_3ff77f-734.html

<http://africa-talents.com/le-pangolin-animal-regulateur-de-lecosysteme/>

<https://aminata.com/le-pangolin-ni-aliment-ni-medicament-mais-regulateur-de-lecosysteme/>

<http://laverte.info/archives/2696>

<https://uneguinee.com/le-pangolin-ni-aliment-ni-medicament-mais-regulateur-de-lecosysteme/>

<https://theworldnews.net/ci-news/le-pangolin-ni-aliment-ni-medicament-mais-regulateur-de-lecosysteme>

<https://www.dropbox.com/s/ppkx5wpjan8ttaq/RADIO%20COSMOS%20FM%20557.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/o375i7uvf9n6ou7/RADIO%20MERIDIEN%20FM%20609.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/itha5c7f2k0udu7/RADIO%20CENTRALE%20FM%20601.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/4xvzx97ldxjcg1b/RADIO%20DAWUL%20FM%20637.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/4guf4imu7xjj3fu/RADIO%20TCHAOUDJO%20FM%20433.mp3?dl=0>

<https://togodailynews.info/le-pangolin-ni-aliment-ni-medicament-mais-regulateur-de-lecosysteme/>

<https://www.guineeactu.info/le-pangolin-ni-aliment-ni-medicament-mais-regulateur-de-lecosysteme/>

<https://www.dropbox.com/s/ttvosz0aehkrotj/bridge%20fm%20544.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/2c53achaydrd41r/la%20voix%20du%20plateau%20545.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/d6i6xphcck10com/MO%20KPO%20FM%20443.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/pr53n7yv0dltkfo/planet%20e%20fm%20547.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/8l6rdqr9yy8v0at/VGK%20442.mpeg?dl=0>

<http://www.emergence-togo.com/le-pangolin-une-espece-animale>

<https://www.dropbox.com/s/7m9cdul6bmjk4ut/LA%20VOIX%20DE%20L4OTI%20514.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/4yd5j8kp48pxl1t/COM%20UNAUTAIRE%20539.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/bobkw77p8u0l94d/RA%20DIO%20MECAP%20544.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/zhtbfpw3m8i7oss/COU%20RYOISIE%20FM%20%27416.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/al06zd8jgiuimcz/BARK%20FM%20509.mpeg?dl=0>

<http://www.togoenmarche.com/6980-2/>

<http://www.aspamnews.com/?p=3613>

<https://afrique-news.info/alourdir-les-peines-juridiques-pour-freiner-lextinction-du-pangolin/>

<http://letabloid.info/le-pangolin-en-detresse-alourdir-les-peines-juridiques-pour-freiner-son-extinction/>

<http://mediatopnews.tg/index.php/2020/06/11/le-pangolin-en-detresse-alourdir-les-peines-juridiques-pour-freiner-son-extinction/>

<http://justeinfos.net/index.php/environnement/item/5308-braconnage-le-pangolin-en-detresse-pourquoi-alourdir-les-peines-juridiques-pour-freiner-son-extinction>

<https://theworldnews.net/ci-news/le-pangolin-en-detresse-alourdir-les-peines-juridiques-pour-freiner-son-extinction>

<https://www.wakatsera.com/le-pangolin-en-detresse-alourdir-les-peines-juridiques-pour-freiner-son-extinction/>

<https://www.snap221.info/pangolin-en-detressealourdir-les-peines-juridiques-pour-freiner-son-extinction/>

<https://www.vivafrik.com/2020/06/11/le-pangolin-en-detresse-alourdir-les-peines-juridiques-pour-freiner-son-extinction-a36188.html>

<https://aminata.com/le-pangolin-en-detresse-alourdir-les-peines-juridiques-pour-freiner-son-extinction/>

https://www.ladepechedabidjan.info/Le-pangolin-en-detresse-Alourdir-les-peines-juridiques-pour-freiner-son-extinction_a27381.html

<http://www.lejour.info/le-pangolin-en-detresse-alourdir-les-peines-juridiques-pour-freiner-son-extinction/>

<http://www.lactuacho.com/le-pangolin-en-detresse-alourdir-les-peines-juridiques-pour-freiner-son-extinction/>

<https://www.senactu7.com/actualite/actualites/pangolin-en-detressealourdir-les-peines-juridiques-pour-freiner-son-extinction/>

<https://focusguinee.info/2020/06/11/le-pangolin-en-detresse-alourdir-les-peines-juridiques-pour-freiner-son-extinction/>

<https://www.burkinainfo.com/2020/06/11/le-pangolin-en-detresse-alourdir-les-peines-juridiques-pour-freiner-son-extinction/>

<https://www.xibaaru.sn/pangolin-en-detresse-alourdir-les-peines-juridiques-pour-freiner-son-extinction/>

<https://www.guineemining.info/le-pangolin-en-detresse-alourdir-les-peines-juridiques-pour-freiner-son-extinction/>

<http://www.emergence-togo.com/le-pangolin-en-detresse-alourdir>

<http://www.afrique-vision.com/singlepost-le-pangolin-en-detresse-alourdir-les-peines-juridiques-pour-freiner-son-extinction-5-538-2695>

<http://www.lomebougeinfo.com/lome/?p=14848>

<http://bichri.info/2020/06/13/le-pangolin-en-detresse-alourdir-les-peines-juridiques-pour-freiner-son-extinction/>

<https://www.faso-actu.net/actualites/le-pangolin-en-detresse-alourdir-les-peines-juridiques-pour-freiner-son-extinction>

<https://www.msn.com/fr-xl/westafrica/other/le-pangolin-en-d%C3%A9tresse-alourdir-les-peines-juridiques-pour-freiner-son-extinction-actualit%C3%A9-de-la-guin%C3%A9/ar-BB15nrOz?li=AAE854J>

<https://assirou.sn/touba-la-banque-outarde-du-milliardaire-abdoulaye-diao-installe-sa-premiere-agence-hors-de-dakar-dans-la-cite-de-bamba/>

<https://www.dakarxibar.com/actualites/le-pangolin-en-detresse-alourdir-les-peines-juridiques-pour-freiner-son-extinction/>

<http://laverte.info/archives/2822>

<https://www.dropbox.com/s/tnaciu44dgvuo25/canard%20735.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/soafr239715tc1/COURTOISIE%20FM%20532.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/z0b2dw31cvpwi0p/LA%20VOIX%20DE%20L%27OTI%20%20520.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/tq8hr9ce4roh015/RADIO%20COMUNAUTAIRE%20532.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ytxgnw4pd4qi5gx/RADIO%20COSMOS%20FM%20543.MP3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ddr324ovp45no14/RADIO%20DAWUL%20FM%20659.MP3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/bky3vfl9gzuax36/RADIO%20LANGTABA%20541.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/7x4za43w2660rpq/RADIO%20MERIDIEN%20FM%20744.MP3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/6ke1pg41yk1igxk/RADIO%20TCHAMBA%20FM%20559.MP3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/r14z07pxczbubyq/RADIO%20TCHAOUDJO%20FM%20556.MP3?dl=0>

<https://www.loukhew.net/News/6640>

<https://www.africardv.com/societe/le-pangolin-en-detresse/>

<https://www.dropbox.com/s/th3nbzy0rem59dx/BRIDGE%20FM%20555.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ujtxnqd89cbjfod/LA%20VOIX%20DU%20PLATEAU%20616.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/q37bzanc318x0zd/MOKPOKPO%20FM%20518.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/km38gu45cfw8jkw/VGK%20520.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/wdxjv6hqaozuxn/radio%20plan%C3%A8te%207000.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/bp3atznnspoxr7c/Opinion%20671%20du%2015%20Juin%202020.pdf?dl=0>

<https://mediaforce.info/2020/06/16/le-pangolin-en-detresse-alourdir-les-peines-juridiques-pour-freiner-son-extinction-2/>

<https://www.dropbox.com/s/twht7rjnb1qxsie/PDF%20231%20OK.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/0ep9v1wuycnbrpj/LE%20DIALOGUE%20183%20du%2017%20Juin%20%202020.pdf?dl=0>

https://www.dropbox.com/s/xl5ibc64dedtbul/LA%20MANCHETTE.%200112_Mise%20en%20page%20de%20la%20Manchette.pdf?dl=0

<https://togodailynews.info/trafic-illegal-de-livoire-4-presumes-trafiquants-de-6-pointes-divoire-deferes-a-la-prison-civile-de-kara/>

https://citoyeninfo.com/articles/trafic_illegal_de_l_ivoire_4_presumes_trafiquants_57092d-809.html

<http://impartialactu.info/trafic-illegal-de-livoire-4-presumes-trafiquants-apprehendes-et-deposes-a-la-prison-civile-de-kara/>

<https://afrique-news.info/4-presumes-trafiquants-de-pointes-divoire-deferes-a-la-prison-civile-de-kara/>

<http://letabloidtoogo.info/actualite/environnement/4-presumes-trafiquants-divoire-deferes-a-la-prison-civile-de-kara/>

<https://mediaforce.info/2020/08/01/trafic-illegal-de-livoire-4-presumes-trafiquants-de-6-pointes-divoire-deferes-a-la-prison-civile-de-kara/>

<https://vert-togo.com/togo-trafic-illegal-de-livoire-4/>

<http://www.lomebougeinfo.com/lome/?p=15452>

<http://togoenlive.info/2020/08/01/trafic-illegal-de-livoire-4-presumes-trafiquants-deposes-a-la-prison-civile-de-kara/>

<https://focusguinee.info/2020/08/02/trafic-illegal-de-livoire-4-presumes-trafiquants-de-6-pointes-divoire-deferes-a-la-prison-civile-de-kara-2/>

<http://www.afrique-vision.com/singlepost-togo-trafic-illegal-de-l-ivoire-4presumes-trafiquants-deferes-a-la-prison-civile-de-kara-5-597-2990>

<http://mediatopnews.tg/index.php/2020/08/01/trafiquants-de-6-pointes-divoire-deferes-a-la-prison-civile-de-kara/>

<https://www.dropbox.com/s/k5w1h8de64tajyl/BRIGADE%20FM%20347.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/0rxrd79490rfedp/Correpte943.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/tyvrsh9m97ljzm8/LA%20VOIX%20DU%20PLATEAU%20455.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/78luztba5zjvo5k/MOKP OKPO%20FM%20426.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/m6ow42z5xtmw8xs/PLANETE%20PLUS%20553.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/gyif64fpeo5h4s2/Opinion%20678%20du%2003%20Ao%C3%BBt%202020.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/lfdpmsj1947aq3a/RADIO%20KOZAH%20FM%20459.MP3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/cjhgz9e69x2hfd/RADIO%20LA%20VOIX%20D%20ASSOLI%20FM%20457.MP3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/b62i4nhd0dp0qi6/RADIO%20MERIDIEN%20FM%20533.MP3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/a006mh4damp7y49/RADIO%20TCHAOUDJO%20FM%20503.MP3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/5o7tim1vjsbecf6/VGK%20405.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/bqsmfad760qdmqu/RADIO%20DAWUL%20FM%20%286%29.MP3?dl=0>

https://www.cameroun24.net/actualite-cameroun-info-Trafic_illegal_de_livoire_4_presumes_trafiquants-55021.html

<http://news.aouaga.com/h/130247.html>

<https://www.vivafrik.com/2020/08/03/trafic-illegal-de-livoire-au-togo-4-presumes-trafiquants-de-6-pointes-divoire-deferes-a-la-prison-civile-de-kara-a36825.html>

<http://www.fasozine.com/actualite/environnement/8698-traffic-illegal-de-l-ivoire-4-presumes-trafiquants-de-6-pointes-d-ivoire-deferes-a-la-prison-civile-de-kara.html>

<https://fr.allafrica.com/stories/202008030802.html>

<https://www.dropbox.com/s/xyw7snn7sru1tvg/RADIO%20TABALA%20FM%20514.MP3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/1mgpcuyjvkg86u7/60f52021-acb7-49dd-90c1-b4464a8d8370.jpg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/xpuewi02d4hbmm9/PDF%20239.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/4ym3xibggzad688/LE%20DIALOGUE%20190%20du%2005%20Ao%C3%BBt%202020.pdf?dl=0>

<https://togo24.net/2020/08/04/togo-traffic-illegal-de-livoire-4-presumes-trafiquants-de-6-pointes-divoire-deferes-a-la-prison-civile-de-kara/>

<https://www.dropbox.com/s/pb4sf56rlxmg57/1a%20voix%20de%20vo.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/e5152sj0fqnm2mc/TVT.mp4?dl=0>

<https://mediaforce.info/2020/08/19/togo-nos-activites-se-passent-bien-et-nous-remercions-les-autorites-pour-la-franche-collaboration/>

<https://afrique-news.info/togo-nos-activites-se-passent-bien-et-nous-remercions-les-autorites-pour-la-franche-collaboration/>

<http://www.afrique-vision.com/singlepost-togo---nos-activites-se-passent-bien-et-nous-remercions-les-autorites-pour-la-franche-collaboration-----5-609-3050>

<http://mediatopnews.tg/index.php/2020/08/19/togo-nos-activites-se-passent-bien-et-nous-remercions-les-autorites-pour-la-franche-collaboration/>

<http://www.aspamnews.com/?p=3854>

<https://www.msn.com/fr-xl/centralandestafrica/other/togo-togo-nos-activit%C3%A9s-se-passent-bien-et-nous-remercions-les-autorit%C3%A9s-pour-la-franche-collaboration/ar-BB18aq6K>

<https://www.burkinainfo.com/2020/08/19/togo-nos-activites-se-passent-bien-et-nous-remercions-les-autorites-pour-la-franche-collaboration/>

<https://www.wakatsera.com/togo-nos-activites-se-passent-bien-et-nous-remercions-les-autorites-pour-la-franche-collaboration/>

<https://theworldnews.net/gn-news/togo-nos-activites-se-passent-bien-et-nous-remercions-les-autorites-pour-la-franche-collaboration>

<https://www.guineemining.info/togo-nos-activites-se-passent-bien-et-nous-remercions-les-autorites-pour-la-franche-collaboration/>

<http://www.camerou1.mywhc.ca/actualite-cameroun->

[Togo Nos activites se passent bien et nous remer-
-4-4-55200.html](#)

[https://www.cameroun24.net/actualite-cameroun-
Togo Nos activites se passent bien et nous remer-
-4-4-55200.html](#)

[https://www.vivafrik.com/2020/08/19/commerce-
illegal-despeces-sauvages-entretien-avec-reus-illgen-
de-long-eagle-togo-a37005.html](#)

[https://citoyeninfo.com/articles/togo nos activite
s se passent bien et nous remer aa57a2-830.html](#)

[http://impartialactu.info/togo-nos-activites-se-
passent-bien-et-nous-remercions-les-autorites-pour-
la-franche-collaboration/](#)

[https://macite.info/2020/08/19/interview-du-
coordonnateur-de-long-eagle-togo-reus-illgen-nos-
activites-se-passent-bien-et-nous-remercions-les-
autorites-pour-la-franche-collaboration/](#)

[https://social-
infos.com/index.php/2020/08/19/reus-illgen-
coordonnateur-de-long-eagle-togo-nos-activites-se-
passent-bien-et-nous-remercions-les-autorites-pour-
la-franche-collaboration/](#)

[https://www.manationtogo.com/interview-reus-
illgen-coordonnateur-de-long-eagle-togo-nos-activites-
au-togo-sont-couronnees-de-succes/](#)

[http://laverte.info/archives/2973](#)

[http://www.lomebougeinfo.com/lome/?p=15623](#)

<https://www.dropbox.com/s/9zlqa64jvivy51y/BRIDGE%20FM%20514.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/45120d7orrhtwbf/543%20RVP.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/z4l93ay38ihy75u/523%20VGK.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/wio9xcnwm7u0byt/canard%20744.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/hpxbqymum237zgn/Changement%20704.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/rmvd1x6x4k1b3la/MOKPOKPO%20FM%20524.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ile09shr7vpv46r/PLANETE%20FM519.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/visajifo016ovrx/RADIO%20CENTRALE%20FM%20614.MP3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/a3g699rzmsfdmb2/RADIO%20DAWUL%20FM%20600.MP3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/29ss0v680v0tamf/RADIO%20KOZAH%20FM%20FR.%20640.MP3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/7g01iu9gsbauq3n/RADIO%20LA%20VOIX%20D%20ASSOLI.%20708.MP3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/s8eoxwwr5xlu1pd/RADIO%20LA%20VOIX%20DE%20L%20OTI%20652.MP3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/hrhw3tkbws23327/RADIO%20MERIDIEN%20FM%20606.MP3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/auqko5kvr3t6cxh/RADIO%20TABALA%20FM%20555.MP3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/xarxtl8y5j0uuyk/RADIO%20TCHAOUDJO%20FM%20636.MP3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ya6jgoxt6zeaxak/RVV%20527.mpeg?dl=0>

<https://togodailynews.info/togo-nos-activites-se-passent-bien-et-nous-remercions-les-autorites-pour-la-franche-collaboration/>

<https://www.dropbox.com/s/oefrhouc9rt34my/Opinion%20681%20du%2024%20Ao%C3%BBt%202020.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/0d2haiw83cdva1p/correcteur946.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/pt7kstrzuooo091/WhatsApp%20Image%202020-08-26%20at%2008.18.58%20%281%29.jpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/7fwbfuqi0iz5hyk/PDF%20242.pdf?dl=0>

<https://www.togoactualite.com/la-pandemie-de-covid-19-ne-decourage-pas-les-trafiquants-divoire/>

<https://planeteinfos.com/2020/09/16/la-pandemie-de-covid-19-ne-decourage-pas-les-trafiquants-divoire/>

<https://fr.allafrica.com/stories/202009170511.html>

<https://aminata.com/la-pandemie-de-covid-19-ne-decourage-pas-les-trafiquants-divoire/>

<https://www.aspamnews.com/2020/09/16/la-pandemie-de-covid-19-ne-decourage-pas-les-trafiquants-divoire/>

https://www.ladepechedabidjan.info/La-pandemie-de-COVID-19-ne-decourage-pas-les-trafiquants-divoire_a27609.html

<https://www.wakatsera.com/togo-la-pandemie-de-covid-19-ne-decourage-pas-les-trafiquants-divoire/>

<https://macite.info/2020/09/16/crimes-fauniques-malgre-la-covid-19-les-trafiquants-divoire-ne-decouragent-pas/>

<https://social-infos.com/index.php/2020/09/16/la-pandemie-de-covid-19-ne-decourage-pas-les-trafiquants-divoire/>

<https://afrique-news.info/la-pandemie-de-covid-19-ne-decourage-pas-les-trafiquants-divoire/>

<https://mediaforce.info/2020/09/16/la-pandemie-de-covid-19-ne-decourage-pas-les-trafiquants-divoire/>

<https://theworldnews.net/tg-news/la-pandemie-de-covid-19-ne-decourage-pas-les-trafiquants-divoire>

<https://www.vivafrik.com/2020/09/16/la-pandemie-de-covid-19-ne-decourage-pas-les-trafiquants-divoire-a37384.html>

<https://www.dropbox.com/s/i67dsgqaahexahhb/correur%20950.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/vn37p7p1qohp24b/Changement%20708.pdf?dl=0>

<http://impartialactu.info/la-pandemie-de-covid-19-ne-decourage-pas-les-trafiquants-divoire/>

<https://togodailynews.info/la-pandemie-de-covid-19-ne-decourage-pas-les-trafiquants-divoire/>

https://www.cameroun24.net/actualite-cameroun-La_pandemie_de_COVID_19_ne_decourage_pas_les_trafi-4-4-55477.html

<https://www.lactuacho.com/menace-sur-les-especes-protegees-la-pandemie-de-covid-19-ne-decourage-pas-les-trafiquants-divoire/>

<https://www.ndiinfos.com/2020/09/covid-19-la-pandemie-na-aucun-impact.html>

<https://www.dropbox.com/s/14jzs7hhm0usok7/canard%20748.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/a7jq6i0nd7rsq05/Eveil%20694%20du%2018%20Septembre%202020.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/w4z31z0aw30kmzf/PDF%20246.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ezp7tcgrn0fl4w1/RADIO%20CENTRALE%20FMI%20435.MP3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/8jor4nedsw9g3cy/RADIO%20DAWUL%20604.MP3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/x4ovhpkzc8lgxg9/RADIO%20KOZAH%20FM%20419.MP3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/lrlaovksurv51ac/RADIO%20LA%20VOIX%20D%20ASSOLI%20452.MP3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/uq50ttv1lncw9z4/RADIO%20LA%20VOIX%20DE%20L%20OTI%20445.MP3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/sefxr2sbx4pwrk0/RADIO%20MERIDIEN%20FM%20635.MP3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ounemyqlrnslhed/RADIO%20TABALA%20432.MP3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/03s2djb8fg1r465/RADIO%20TCHAOUDJO%20448.MP3?dl=0>

<https://www.burkinainfo.com/2020/09/16/togo-la-pandemie-de-covid-19-ne-decourage-pas-les-trafiquants-divoire/>

<http://www.lomebougeinfo.com/lome/?p=15952>

<https://www.dropbox.com/s/rbe9qm8gte2x5mk/LA%20VOIX%20DU%20PLATEAU%20454.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/meddvifgtcerchv/DUNENYO%20613.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/flsuqr7r7p1w8ta/BRIDGE%20FM%20408.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ius8rsdns0i3554/plante%20fm%20528.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/3izfr7lsqc6f90p/VGK%20608.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/7xeqtnpu7y65zbd/mokpokpo%20fm%20503.mpeg?dl=0>

<http://mediatopnews.tg/index.php/2020/10/16/trafic-despeces-protegees-5-presumes-trafiquants-operant-dans-le-commerce-illegal-de-livoire-deferes-le-16-octobre-2020-a-la-prison-civile-de-lome/>

<https://afrique-news.info/togo-trafic-despeces-protegees-5-presumes-trafiquants-divoire-deferes-a-la-prison-civile-de-lome/>

<https://www.aspamnews.com/2020/10/16/trafic-despeces-protegees-5-presumes-trafiquants-operant-dans-le-commerce-illegal-de-livoire-deferes-le-16-octobre-2020-a-la-prison-civile-de-lome/>

<https://www.ndiinfos.com/2020/10/trafic-despeces-protegees-5-presumes.html>

https://www.pressafrik.com/Trafic-d-especes-protegees-5-presumes-trafiquants-operant-dans-le-commerce-illegal-de-livoire-deferes-le-16-octobre_a222597.html

<https://togodailynews.info/trafic-despeces-protegees-5-presumes-trafiquants-operant-dans-le-commerce-illegal-de-livoire-deferes-le-16-octobre-2020-a-la-prison-civile-de-lome/>

<http://impartialactu.info/trafic-despeces-protegees-5-presumes-trafiquants-divoire-deferes-ce-vendredi-a-la-prison-civile-de-lome/>

<https://actualitesenegal.com/2020/10/16/5-presumes-trafiquants-operant-dans-le-commerce-illegal-de-livoire-deferes-le-16-octobre-2020-a-la-prison-civile-de-lome/>

https://www.ladepechedabidjan.info/Trafic-d-especes-protegees-5-presumes-trafiquants-operant-dans-le-commerce-illegal-de-l-ivoire-deferes-le-16-octobre_a27645.html

<http://laverte.info/archives/2991>

<https://theworldnews.net/gn-news/trafic-d-especes-protegees-5-presumes-trafiquants-operant-dans-le-commerce-illegal-de-l-ivoire-deferes-le-16-octobre-2020-a-la-prison-civile-de-lome>

<http://www.afrique-vision.com/singlepost-paix-et-securite-dans-le-sahel-linvite-de-s-e-amb-smail-cherogui-43-645-27778>

<https://www.zoodomail.com/fr/justice/trafic-despeces-protegees-5-presumes-trafiquants-operant-dans-le-commerce-illegal-de>

<https://www.guineemining.info/trafic-despeces-protegees-5-presumes-trafiquants-operant-dans-le-commerce-illegal-de-livoire-deferes-le-16-octobre-2020-a-la-prison-civile-de-lome/>

<https://www.vivafrik.com/2020/10/16/trafic-despeces-protegees-5-trafiquants-divoire-deferes-a-la-prison-de-lome-a37824.html>

<https://www.dropbox.com/s/bgpafok9pa10b7o/bridge%20fm%20335.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/p06c3o1u6kt0lc8/DUNENYO%20FM%20328.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/xiemifaep97lcry/LA%20VOIX%20DU%20PLATEAU%20421.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/b4ymclw3b9cdpbm/MOKPOKPO%20FM%20354.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/j774ji7bistw756/PLANE TE%20FM%20407.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/fhhscy0jg9fptru/VGK%20350.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/2dz1yk68gfjfe01/RADIO%20DAWUL%205.MP3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/j72lce85fxrdhk1/RADIO%20CENTRALE%20FM%20346.MP3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/wbik7f4pnqb856i/RADIO%20KOZAH%20%20FM%20507.MP3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/hdmm4thixclf3x5/RADIO%20MERIDIEN%20FM%20%289%29.MP3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/w0gpnrcbe6ucpc2/RADIO%20TCHAOUDJO%20408.MP3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/5jw5eynv2smfhi5/RADIO%20VOIX%20D%20ASSOLI%20459.MP3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/e5ns73e0m9hbym8/RADIO%20VOIX%20DE%20L%20OTI%20402.MP3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/lcxk67logisw6em/RADIO TABALA%20FM%20350.MP3?dl=0>

<https://macite.info/2020/10/16/commerce-illegal-divoire-5-presumes-trafiquants-deferes-a-la-prison-civile-de-lome/>

<https://www.afrik21.africa/togo-le-commerce-illicite-divoire-continue-5-autres-trafiquants-interpelles/>

<https://www.izuba.info/trafic-d-especes-protegees-5-presumes,9711893.html>

https://www.citoyeninfo.com/articles/togo_5_presumes_trafiquants_operant_dans_le_comm_8de8c8-885.html

https://www.dropbox.com/s/ungm2yxsnqwkphj/NO_UVELLE%20OPINION%20683%20DU%2019%20OCTOBRE%202020.pdf?dl=0

<https://www.dropbox.com/s/gj2zdbdtx0js81f/LE%20CORRECTEUR%20958%20DU%2019%20OCTOBRE%202020.pdf?dl=0>

https://www.dropbox.com/s/cvesyd5yo3agenz/VISIO_N%20D%27AFRIQUE%20751%20DU%2020%20octobre%202020.pdf?dl=0

<https://www.dropbox.com/s/a9bu4jncobosks2/la%20manchette%200130%20DU%2021%20OCTOBRE%202020.jpeg?dl=0>

<http://www.lomebougeinfo.com/lome/trafic-despeces-protegees-5-presumes-trafiquants-operant-dans-le-commerce-illegal-de-livoire-deferes-le-16-octobre-2020-a-la-prison-civile-de-lome/>

<https://www.wakatsera.com/trafic-despeces-protegees-5-presumes-trafiquants-deferes-a-la-prison-civile-de-lome/>

<https://www.aspamnews.com/2020/11/17/togo-les-acteurs-de-la-protection-de-lenvironnement-outilles-sur-la-lutte-contre-le-trafic-illicite-des-especes-de-faune-et-de-flore-sauvages/>

<http://www.fasozine.com/actualite/environnement/8985-togo-les-acteurs-de-la-protection-de-l-environnement-outilles-sur-la-lutte-contre-le-trafic-illicite-des-especes-de-faune-et-de-flore-sauvages.html>

https://www.ladepechedabidjan.info/TOGO-Les-acteurs-de-la-protection-de-l-environnement-outilles-sur-la-lutte-contre-le-trafic-illicite-des-especes-de_a27700.html

<https://www.ndiinfos.com/2020/11/togo-les-acteurs-de-la-protection-de.html>

<https://www.vivafrik.com/2020/11/16/togo-formation-des-acteurs-de-la-lutte-contre-le-trafic-illicite-des-especes-sauvages-a38252.html>

<https://www.guineemining.info/togo-les-acteurs-de-la-protection-de-lenvironnement-outilles-sur-la-lutte-contre-le-trafic-illicite-des-especes-de-faune-et-de-flore-sauvages/>

<https://africafullsuccess.com/faune-et-flore-sauvages-les-acteurs-en-protection-formes-pour-faire-face-au-trafic-illicite-des-especes/>

<https://macite.info/2020/11/17/protection-de-la-faune-et-de-la-flore-sauvage-les-acteurs-impliques-outilles-sur-la-lutte-contre-le-traffic-illicite-des-especes/>

<http://impartialactu.info/togo-les-acteurs-de-la-protection-de-lenvironnement-outilles-sur-la-lutte-contre-le-traffic-illicite-des-especes-de-faune-et-de-flore-sauvages/>

<https://www.wakatsera.com/togo-des-acteurs-de-la-protection-de-lenvironnement-outilles-sur-la-lutte-contre-le-traffic-illicite-des-especes-de-faune-et-de-flore-sauvages/>

<https://www.izuba.info/togo-les-acteurs-de-la-protection-de-l,9793056.html>

<https://fr.allafrica.com/stories/202011170486.html>

<https://afrique-news.info/togo-les-acteurs-de-la-protection-de-lenvironnement-outilles-sur-la-lutte-contre-le-traffic-illicite-des-especes-de-faune-et-de-flore-sauvages/>

<http://mediatopnews.tg/index.php/2020/11/17/togo-les-acteurs-de-la-protection-de-lenvironnement-outilles-sur-la-lutte-contre-le-traffic-illicite-des-especes-de-faune-et-de-flore-sauvages/>

<http://www.afrique-vision.com/singlepost-togo---les-acteurs-de-la-protection-de-lenvironnement-outilles-sur-la-lutte-contre-le-traffic-illicite-des-especes-de-faune-et-de-flore-sauvages-5-686-3435>

<https://www.zoodomail.com/fr/international/togo-les-acteurs-de-la-protection-de-lenvironnement-outilles-sur-la-lutte-contre-le>

<https://www.dropbox.com/s/syerc0iqy5g77rh/bridge%20fm%204%2038.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/iukncmivumuvlgu/MOKPOKPO%20FM%20618.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/pean0meqk1a65ak/PLANET%20FM%20600.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/pswxsyifdq298ah/RADIO%20DUNENYO%20600.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/tovh0nw92wti81g/RVP%20531.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/mr6532142ch61ki/VGK%20459.mpeg?dl=0>

<https://togodailynews.info/togo-les-acteurs-de-la-protection-de-lenvironnement-outilles-sur-la-lutte-contre-le-trafic-illicite-des-especes-de-faune-et-de-flore-sauvages/>

<https://www.dropbox.com/s/qq05pzvyzixwz33/RADIO%20CENTRALE%20FM%20437.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/zfxk7tf0k5r4qpb/RADIO%20DAWUL%20FM%20709.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/acd8btcd4ud8u10/RADIO%20KOZAH%20513.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/vn1gfayvhmdq2xz/RADIO%20LA%20VOIX%20D%20ASSALI%20510.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/66nvjurvfk2aycg/RADIO%20LA%20VOIX%20DE%20L%20OTI%20709.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/fl5tm8bx2z3kf31/RADIO%20TABALA%20FM%20511.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/dep82ccg1exyj0p/RADIO%20TCHAMBA%20428.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/hhb6didfbwf1nkc/RADIO%20TCHAOUDJO%20439.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/qwp0lp4bxox9gkd/LA%20MANCHETTE.%200134.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/n2nuipchq3fn5y0/LE%20DIALOGUE%20204%20du%2018%20Novembre%202020%20%281%29.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/uvv1qwej99kd7jb/radio%20itiessi%20528.mpeg?dl=0>

<http://www.lomebougainfo.com/lome/togo-les-acteurs-de-la-protection-de-l'environnement-outilles-sur-la-lutte-contre-le-trafic-illicite-des-especes-de-faune-et-de-flore-sauvages/>

<https://www.dropbox.com/s/6udwez kptfau0p7/Correcteur963.pdf?dl=0>

<http://impartialactu.info/togo-4-trafiquants-divoire-condamnes-a-24-mois-de-prison-dont-20-mois-de-sursis-et-une-amende-dun-million-chacun/>

<https://www.ndiinfos.com/2020/12/criminalite-faunique-au-togo-quatre.html>

https://citoyeninfo.com/articles/criminalite_faunique_au_togo_quatre_trafiquants_bc8e38-921.html

<https://www.aspamnews.com/2020/12/03/criminalite-faunique-au-togo-quatre-trafiquants-divoire-condamnes-a-24-mois-de-prison-dont-20-mois-de-sursis-et-une-amende-dun-million-chacun/>

<https://mediaforce.info/2020/12/03/criminalite-faunique-au-togo-quatre-trafiquants-divoire-condamnes-a-24-mois-de-prison-dont-20-mois-de-sursis-et-une-amende-dun-million-chacun/>

https://www.ladepechedabidjan.info/Criminalite-faunique-au-Togo-quatre-trafiquants-d-ivoire-condamnes-a-24-mois-de-prison-dont-20-mois-de-sursis-et-une_a27733.html

<https://www.izuba.info/criminalite-faunique-au-togo-quatre,9838951.html>

<https://social-infos.com/index.php/2020/12/03/criminalite-faunique-au-togo-quatre-trafiquants-divoire-condamnes-a-24-mois-de-prison-dont-20-mois-de-sursis-et-une-amende-dun-million-chacun/>

<https://www.dropbox.com/s/vu18vseews61vkb/Eveil%20705%20du%2004%20D%C3%A9cembre%202020.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/2hdijmo0t8h72i1/canard%20758.pdf?dl=0>

<https://www.wakatsera.com/criminalite-faunique-au-togo-4-trafiquants-divoire-condamnes-a-24-mois-de-prison/>

<https://macite.info/2020/12/04/togo-criminalite-faunique-quatre-trafiquants-divoire-condamnes-a-24-mois-de-prison-et-une-amende-dun-million-chacun/>

<https://afrique-news.info/togo-quatre-trafiquants-divoires-condamnes-a-24-mois-de-prison-et-une-amende-dun-million-chacun/>

<https://www.vivafrik.com/2020/12/04/criminalite-faunique-4-trafiquants-divoire-condamnes-au-togo-a38522.html>

<http://www.lejour.info/criminalite-faunique-au-togo-quatre-trafiquants-divoire-condamnes-a-24-mois-de-prison-dont-20-mois-de-sursis-et-une-amende-dun-million-chacun/>

<https://www.dropbox.com/s/m6kgxis6n3o6fmz/RADIO%20DAWUL%20FM%20%289%29.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/7fcxm9lt4g7uhcr/RADIO%20KOZAH%20%20%281%29.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/15mi09bl1m5tl8g/RADIO%20CENTRAE%20FM.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/0mey9k5fjz5apod/RADIO%20TCHAMBA%20%281%29.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/jyts4ethydzke1w/RADIO%20VOIX%20D%20ASSOLI%20%281%29.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/pktdludv2xh9dteq/RADIO%20LA%20VOIX%20DE%20L%20OTI%20%283%29.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/mfxt4pp13mhuza3/RADIO%20TCHAOUDJO%20.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/qxvw5khm7ipkktg/RADIO%20COSMOS%20.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/7ivfoihq7k64aws/correc-teur%20965.pdf?dl=0>

<http://telegramme228.com/des-trafiquants-d-ivoire-condamnes.html>

<http://news.alome.com/h/130524.html>

<https://www.dropbox.com/s/u0whyw3wapmd0ez/319%20MOKPOKPO%20FM.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/3ppj988v945l97w/327%20RVP.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/7f9cqadlagk94g6/BRIDGE%20FM%20308.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/yidk8rh6g53n47v/DUNENYO%20FM%20324.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/nyykq59onehfrup/PLANETE%20PLUS%20334.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/69p51eysrzoqbc1/VGK%20339.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/3xvzracx2qd30kl/What%20App%20Audio%202020-12-08%20at%2012.51.54.mpeg?dl=0>

8- RELATIONS EXTERIEURES

Indicateurs

Nombre de rencontres		63	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi d'accord de collaboration	Ratification de collaboration	Collaboration sur affaires/formations en cours
35	28	0	8

Durant l'année 2020, plusieurs rencontres régulières et ponctuelles ont eu lieu avec les autorités togolaises. En vue d'établir et/ou de renforcer les relations avec les autorités et les acteurs d'application de la loi, quelques partenaires techniques ont été rencontrés. Nous avons tenu une rencontre avec le nouveau chef division des ressources forestières à la direction des ressources forestières (DRF). La rencontre a permis de mieux lui faire connaître EAGLE, de lui parler de ses actions et de ses résultats probants dans la lutte contre la criminalité environnementale.

L'occasion a permis également de lui faire prendre connaissance de la collaboration qui existe déjà sur le terrain entre EAGLE et les services techniques du ministère de l'environnement en l'occurrence la DRF. Avant de lui remettre la fiche ETIS renseignée de l'affaire ALASSANI Razak, le Chef division a été informée de notre demande de protocole d'accord avec les services de l'environnement dont le projet est déposé sur la table du Ministre. Très collaboratif, le Chef division des ressources forestières dit avoir entendu parler d'EAGLE pendant qu'il était à la Direction de l'environnement. Une autre réunion s'est tenue avec le directeur de l'Interpol-DCPJ et le commissaire principale chargé des stupéfiants pour un renforcement des liens de collaboration. Au cours celle-ci, les discussions se sont focalisées sur la mauvaise collaboration relativement à certains aspects de la procédure comme principalement la présence permanente d'un juriste à l'interrogatoire. Sur cet aspect, l'Interpol étant ferme sur sa position, une solution intermédiaire a été néanmoins trouvée et qui permettrait au juriste de se retrouver avec l'OPJ en l'absence du prévenu pour faire le point de l'audition avec possibilité de faire des observations en ce moment.

Dans le but de renforcer nos liens de collaboration dans la lutte contre le crime environnemental et plus précisément le trafic des espèces de faune protégées, EAGLE-Togo a saisi l'opportunité pour mettre symboliquement à disposition des deux Unité de force

de l'ordre et de sécurité, un matériel de protection contre le Coronavirus, comme une action d'endiguer la propagation de ce dernier. Les deux Unités qui sont nos collaboratrices ont à cet effet, reçu chacune 100 masques chirurgicales et 30 flacons de gèles hydro alcooliques. Ce fut vraiment une grande fierté pour les deux Unité qui ont chaleureusement tenu témoigner leurs sincères reconnaissances aux premiers responsables d'EAGLE et à toute l'équipe du réseau EAGLE au Togo, tout en soulignant que ce geste montre à suffisance combien nous pensons à eux au-delà du cadre de travail qui nous lie.

9 – CONCLUSION

L'année 2020 a permis au projet d'obtenir des résultats intéressants malgré la pandémie du COVID-19. Des investigations ont été menées et des arrestations ont été faites. Dix personnes ont été incarcérées et jugées. L'application de la loi s'est relativement améliorée à cause d'abord du nouveau code pénal togolais adopté en juin 2015 et aussi grâce à des activités de sensibilisations de la part du MERF. Les juges se sont mieux familiarisés avec les textes et comprennent surtout l'importance de la protection des espèces menacées. Le projet EAGLE-Togo continue d'entretenir de bonnes relations avec les autorités togolaises et plus particulièrement avec le MERF, les forces de l'ordre notamment l'INTERPOL et l'OCRTIDB et la justice.

Par ailleurs, le MERF, l'OCRTIDB et l'INTERPOL maintiennent un soutien fort dans la lutte contre la criminalité faunique. Nous dénotons un manque d'intérêt pour cette lutte auprès des magistrats et les sanctions légères qu'encourent les trafiquants restent un défi en termes de dissuasion efficace au Togo. Les différentes formations ont permis de mieux cerner la menace sérieuse que représente le commerce illégal des espèces sauvages mais des efforts de la part des autorités restent à faire pour la bonne compréhension des enjeux graves de la criminalité faunique.

EAGLE-Togo continue d'entretenir de cordiales relations avec les autorités compétentes, notamment avec le ministère de la Décentralisation et des Collectivités Locales, et avec les responsables de la division juridique du ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et de l'Intégration Africaine, au sujet des démarches administratives pour l'installation d'EAGLE-Togo en qualité d'ONG Internationale.

Avec trois opérations réalisées malgré la situation politique tendue et le contexte difficile marqué par la crise sanitaire liée au coronavirus, les résultats obtenus en 2020 démontrent le dynamisme d'un groupe de jeunes activistes. Pour cette année 2021, le groupe est dévoué et les prospections faites sont déjà encourageantes. La pandémie du COVID-19 n'anéantira pas la détermination et le dévouement de l'équipe EAGLE-Togo.

10-ANNEXES

Quelques exemples de la presse écrite

TOGO : Les acteurs de la protection de l'environnement outillés sur la lutte contre le trafic illégal des espèces de faune et de flore sauvages

Un atelier de formation des acteurs impliqués dans la lutte contre le trafic illégal des espèces de faune et de flore sauvages, s'est tenu du 26 au 30 octobre dernier à Lamé. Cette session qui a pour objectif d'outiller les acteurs impliqués sur les techniques de protection de la faune et de la flore, a réuni les agents de la police nationale, de la gendarmerie nationale, de la douane, du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF), de l'OCRTIDB, de la Justice et des ONG actives dans la protection des espèces de faune sauvage dont EAGLE-Togo.

Les 35 participants ont suivi des présentations interactives de différents modules qui ont porté entre autres, sur la législation relative à la protection des espèces sauvages, leurs identifications et catégorisation, les outils de mise en œuvre de la convention CITES, les modes opératoires des réseaux de trafic illégal d'espèces sauvages et le contrôle des permis CITES.

En ouvrant les travaux, le ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières, FOU-BAZI Katari, a indiqué que l'ex-



Le butin du commerce illégal d'ivoire

ploitation illégale et le commerce illégal des espèces de faune et de flore sauvages constituent l'un des principaux facteurs de perte de la biodiversité, causant des dommages dévastateurs et irréversibles aux ressources naturelles et entraînant de graves répercussions sur la viabilité à long terme des écosystèmes dans le monde.

Il a par la suite précisé que la CITES adoptée le 6 mars 1973 à Washington et entrée en vigueur le 1er juillet 1975, vise à garantir que le commerce international des espèces inscrites en ses annexes, ainsi que des parties et produits qui en sont issus, ne nuise pas à la conservation de la biodiversité. " En vue d'internaliser les dispositions de la convention et des résolutions prises aux fins de protection des espèces sau-

ges, des dispositions ont été prises au Togo pour lutter efficacement contre les trafics illégaux d'espèces sauvages de faune et de flore ", a-t-il révélé avant de souligner de la nécessité d'assurer un contrôle effectif du commerce légal et de dissuader un commerce illégal, ce qui est un défi majeur en matière de la mise en œuvre de la CITES. Le faible niveau de connaissance de la CITES par les acteurs a suscité cet atelier de formation qui vise à combler le besoin en renforcement de capacités des acteurs pour une mise en œuvre effective de la convention au Togo, a réitéré le ministre.

Le directeur des ressources forestières, Dr. ATUTO-NU Amah, a d'abord rappelé que la formation qui se déroulera en deux sessions de 5 jours pour cause de COVID-19, fait suite à une mission d'évaluation sur

l'état des lieux de la criminalité liée aux espèces de faune et de flore sauvages réalisée par le CEDEAO avec l'appui de l'organisation " Born Free USA " des Etats Unis d'Amérique.

Il a ajouté qu'après cette mission d'évaluation au Togo en 2017, il a été organisé des séances d'échanges directs avec les services nationaux intervenant dans la mise en œuvre de la CITES et les ONG intervenant activement dans la protection des espèces de faune sauvage. Et, le renforcement des capacités des agents de terrain sur les dispositions de la convention CITES en vue de mieux les outiller dans leurs missions de contrôle est l'une des recommandations formulées par les différents services.

A la fin de l'atelier des recommandations ont été faites à l'endroit du MERF afin de mettre en place un système de baguage des espèces migratrices, mettre en place un mécanisme d'appui aux acteurs impliqués dans la conservation et la protection de la biodiversité, institutionnaliser l'autorité scientifique, accélérer le processus d'adoption du projet de loi CITES

et ses textes d'application, construire un musée scientifique et des jardins/ parcs zoologiques, faire copie des permis et certificats CITES établis par l'organe de gestion CITES aux différents postes de contrôle (sorties et entrées), demander l'intégration des agents des eaux et forêts aux unités de contrôle affiliées à l'OCRTIDB (UMCC, CAAT), mettre en place un cadre de concertation des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la CITES, élaborer un guide d'identification des espèces à mettre à la disposition des agents de terrain, mettre à disposition des acteurs impliqués la liste des espèces inscrites aux annexes (I, II et III) de la CITES, organiser des émissions radiophoniques sur la CITES pour mieux informer les populations sur la problématique et multiplier les ateliers de renforcement de capacités des acteurs.

Rappelons que cet atelier a permis de renforcer la collaboration entre les différents acteurs impliqués dans la lutte contre le trafic des espèces sauvages et sur la mise en œuvre et l'application de la CITES pour bon usage.

EAGLE-Togo



Correcteur-Info

Interview de Rens ILLGEN : « Nos activités se passent bien et nous remercions les autorités pour la franche collaboration »

Malgré le contexte de la pandémie, l'ONG EAGLE-Togo poursuit ses activités et envisage obtenir des résultats probants. Ceci, dans le but de générer une forte dissuasion contre le commerce illégal d'espèces sauvages au Togo. Le coordonnateur de l'ONG EAGLE-Togo, Rens ILLGEN dans un entretien explique les objectifs de l'ONG et de leurs perspectives pour le Togo. Lisez-plutôt !

Vous êtes coordonnateur EAGLE-Togo, EAGLE c'est un sigle ou simplement le nom de l'oiseau ? Et si c'est un sigle, quels sont les objectifs du réseau ?

Rens ILLGEN : EAGLE-Togo est un sigle en Anglais. Ce qui signifie Eco Activists for Governance and Law Enforcement. En français, on peut le définir comme des Activistes écologiques pour la Gouvernance et Application de la Loi. Pour dire court, EAGLE-Togo est un projet qui a pour objectifs, la préservation de l'environnement et des espèces sauvages ainsi que le suivi juridique de l'application de la Loi Faunique et la lutte contre la corruption. Au Togo, le réseau développe à travers son projet EAGLE-Togo, l'activisme civique et collabore non seulement

avec les acteurs locaux d'application de la loi que sont les ministères de l'Environnement, de la Sécurité et de la Justice, mais également avec la société civile et les ONGs à travers un programme d'activités.

Vous êtes établis au Togo il y a quelques années, quelles sont vos domaines d'activités ?

Comme je l'ai dit plus haut, EAGLE-Togo vise à générer une forte dissuasion contre le commerce illégal d'espèces sauvages et d'activités criminelles connexes, y compris la corruption. Il convient donc de retenir que nos domaines d'activités reposent essentiellement sur l'environnement, la préservation de ses espèces sauvages, la veille juridique sur l'application de la loi faunique et la corruption. D'autre part, le projet



cherche à révolutionner les mentalités et à changer le paradigme international actuel. En effet, la plupart des ONG parlent du braconnage et du renforcement des capacités à travers des ateliers et conférences pour lesquels des centaines de milliers sont dépensés, mais le réseau EAGLE s'attaque aux véritables problèmes et se focalise sur des résultats clairs et mesurables ; seulement l'application de la loi.

Depuis que vous avez commencé vos activités au Togo, si on veut parler de bilan de vos activités, que nous diriez-vous ?

Je tiens d'abord à remercier les autorités pour la franche collaboration qu'on a eue et qu'on continue d'avoir. Nos activités au Togo sont couronnées de succès. Même avec le COVID19 qui a ralenti

nos activités, quatre individus ont été arrêtés le 24 juillet dernier à Kara en possession de six défenses d'éléphant. Pour tout dire, on fait de notre mieux pour dissuader les criminels de la faune et de la flore. La protection des espèces en voie d'extinction doit être normalement une priorité pour les humains afin de maintenir l'équilibre de l'écosystème.

Vous venez de parler de la protection des espèces, que voulez-vous dire exactement ?

Le monde aujourd'hui est menacé avec la destruction massive des espèces animales et végétales. Le Togo a connu une montée exponentielle de cas de trafics illicites d'espèces de faune et de flore sauvages en 2013 et 2016 qui ont terni l'image du pays sur le plan international. Certains animaux ont

aujourd'hui disparu à cause du trafic organisé. Pour cela les animaux qui disparaissent à cause de l'effet de l'homme doivent être protégés. C'est dans cette logique d'on parle de la protection des espèces menacées. Par exemple, le pangolin subit une destruction massive et il faut le protéger pour qu'il ne disparaisse pas très bientôt. C'est dans ce sens qu'on parle de la protection des espèces protégées ou des espèces en voie d'extinction.

Quelles sont vos perspectives pour la protection des espèces au Togo ?

Notre souhait c'est de voir les espèces vivre en paix pour l'équilibre de l'écosystème. Dans le cadre de la mise en œuvre de la CITES au Togo, il est véritablement important qu'il y ait adoption d'une loi CITES. Nous ne doutons pas des efforts que font l'exécutif togolais et bien d'autres acteurs dans ce sens, mais notre souhait le plus ardent est de voir le projet se concrétiser d'ici très tôt possible. C'est dans l'optique d'endiguer le mal lié au trafic d'espèces que le législateur accorde une attention particulière à la protection du patrimoine de faune et de flore sauvages dans plusieurs instruments juridiques telle que la loi n°2008-09 du 19 juin 2008 portant Code forestier. (EAGLE-Togo)

Le MMLK au chevet des personnes âgées de Golfe 2



Un bénéficiaire face à la délégation MMLK

Les conseillers de la voix des sans voix à travers leur contribution financière ont initié la distribution de kits alimentaires aux personnes âgées de maison dans la commune de Golfe 2 en vue de les assister en cette période difficile de crise sanitaire à la COVID-19. La délégation conduite par le Pasteur Adoh Komi, 1er Adjoint au Maire de Golfe 2 a pris le départ au siège du MMLK derrière la Foire Togo 000 pour sillonner la Commune. L'opération est unique parce que

nous allons vers les gens et profiter pour inspecter leur lieux de résidence », a indiqué le Pasteur Komi avant d'ajouter « Parce que nous avons été élus par les concitoyens de cette commune de Golfe 2 et il faut qu'ils bénéficient des fruits de la confiance placée en nous ».

Les kits sont composés du maïs, du riz, du haricot et des cache-nez.

X.N.



OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES



Mesures fiscales et donataires prises par le gouvernement pour accompagner les entreprises dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Coronavirus

#CQFS

Pour l'atteinte des objectifs fixés par le PND, le **matériel agricole** est **exonéré de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)**.
L'objectif visé est d'alléger les coûts d'acquisition des équipements de production agricole indispensables pour une agriculture mécanisée.

Office Togolais des Recettes - OTR

Correcteur-Info

L'Homme, responsable de la disparition de la plupart des espèces animales et végétales

Dans les régions tropicales, les menaces qui pèsent sur la faune et sur la flore sauvages sont, à l'heure actuelle, plus sérieuses que jamais. De nombreuses espèces animales ou végétales diminuent d'une manière inquiétante et risquent d'allonger rapidement la triste liste de celles que l'homme a éliminées dans le passé. En effet, l'homme est encore tributaire pour une grande part de son milieu naturel. Il y tire tout ce qui lui est nécessaire pour sa survie quotidienne. Conséquences, les espèces végétales et animales sont menacées d'extinction.

Selon la CITES, parmi les mammifères, trente-six espèces ont disparu à tout jamais et cent vingt sont actuellement en voie de disparition avancée. Parmi les oiseaux, quatre-vingt-quatorze espèces sont éteintes et



Chinois qui consomment la poudre de corne de rhinocéros pour de soi-disant vertus.

Ces extinctions sont le fait de l'homme. Aujourd'hui encore, beaucoup d'animaux sont à considérer comme les « fossiles de demain », leurs populations étant en dessous d'un seuil critique et leurs chances de survie

également le symptôme évident de la dégradation des habitats naturels et de l'ensemble de la biosphère. Chaque espèce occupe une position déterminée dans les systèmes biologiques et concourt au maintien d'un équilibre dont l'homme tire profit. C'est précisément le maintien de cet équilibre naturel auquel l'homme doit tendre à l'époque actuelle. La transformation radicale des habitats naturels à travers le monde entier, l'empoisonnement de la planète par les produits industriels et par les déchets des activités de l'homme, sont des archaïsmes qui devront cesser dans le monde de demain.

Il est donc important de maintenir un équilibre biologique satisfaisant par un aménagement rationnel de la planète, où il y a place pour des communautés sauvages. Leur maintien est indispensable à un rendement global élevé, à long terme plus rentable que les transformations interpestives qui compromettent la stabilité des sols autant que celle des populations animales et végétales.

La survie de la faune sauvage est ainsi mise en cause à travers le monde entier. L'homme doit tout faire pour éviter sa disparition et même sa réduction, car chacune des espèces représente un capital scientifique et culturel, partie intégrante du patrimoine naturel. Il est ainsi le principal bénéficiaire du maintien des équilibres naturels à travers le monde. La prospérité des animaux sauvages, même des plus inutiles à première vue, est le signe le plus évident de cette stabilité. (EAGLE-Togo)



cent quatre-vingt-sept sont en danger d'extinction. Un rapport de WWF a indiqué qu'un éléphant est tué toutes les 20 secondes à cause de son ivoire convoité par les braconniers. La progression du braconnage est due au stupide succès commercial des cornes en Asie, et en particulier au Vietnam et en Chine, où elles sont prisées dans la médecine traditionnelle.

Le massacre des rhinocéros prend une tournure dramatique avec le braconnage qui continue en Afrique du Sud et partout en Afrique : chaque jour ce sont près de 4 rhinocéros qui sont tués pour leur corne. Un chiffre qui est passé de 745 par an en 2012 à 1.342 en 2015 (sans compter ceux qui ne sont pas recensés). Le rythme s'accroît toujours. Les coupables ? Les braconniers qui vendent les cornes pour de l'argent et les

infimes, vu la transformation de leur habitat. C'est le cas, entre autres, de plusieurs lémurins de Madagascar, dont les effectifs sont inférieurs à cinquante.

Au Togo, à part les espèces animales menacées d'extinction, il existe deux zones végétales soumises à une forte emprise anthropique. Il s'agit des zones côtière et montagneuse de l'Atakora où 69 taxons sont observés comme menacés dont certains ont déjà complètement disparu de la flore. Plusieurs des espèces qui disparaissent possèdent des propriétés thérapeutiques diverses. Cette exploitation démesurée a causé la destruction de l'espace naturelle et l'extinction des espèces protégées, car cette végétation est à la fois un habitat et un vivier nourricier. La régression de la faune sauvage et des espèces protégées est

Incrovable mais vrai

Têtes contre dette : quand le Tchad rembourse l'Angola avec des bovins

Le Tchad et l'Angola se sont mis d'accord sur un règlement de la dette tchadienne avec des têtes de bétail. La première livraison de 1 500 têtes est arrivée cette semaine en Angola, mais ce sont 75 000 bovins qui devront être livrés pour rembourser les 88 millions d'euros dûs.

Quelque 1 500 premières têtes de bétail ont débarqué cette semaine au port de Luanda, en provenance du Tchad et 3 000 autres doivent suivre le même chemin durant ce mois de mars. Au total, N'Djamena s'est engagé à livrer à l'Angola 75 000 bovins sur une période d'environ six ans, en remboursement d'une dette qu'elle avait contractée en 2017 à hauteur de 88 millions d'euros.

L'annonce avait été faite début mars par le ministre angolais de l'Agriculture et des Forêts, António de Assis, lors d'une visite sur le projet agricole de Quiminha à la périphérie de la province de Luanda, où il a inspecté l'infrastructure de la plus grande unité de quarantaine animale du pays.

Violée par un ado de 17 ans chez elle, après s'être assoupie devant la télé

Les faits se sont déroulés mercredi 4 mars dans un appartement de Périgueux, en Dordogne.

Ce soir là, une femme d'une soixantaine d'années s'est endormie devant son poste de télévision lorsque, soudain, au milieu de la nuit, elle a été réveillée par un bruit.

Un jeune homme entièrement nu se trouvait dans son salon. Il s'était introduit par la porte-fenêtre située au rez-de-chaussée.

Cet adolescent, âgé de 17 ans, s'est jeté sur la sexagénaire et l'a violée. Grâce aux prélèvements ADN, le violeur a été identifié et a été interpellé mardi au domicile de son frère.

Placé en garde à vue, le suspect a expliqué avoir voulu juste cambrioler mais avoir été pris d'une pulsion sexuelle en apercevant la victime assoupie sur le canapé

**Pour toutes annonces,
publi-reportage
insertions publicitaires
contacter : 98 05 09 58 /
90 15 45 60**

*L'information en continu sur le
www.lecorrecteur.info*

ENVIRONNEMENT 2

Le pangolin en détresse : Alourdir les peines juridiques pour freiner son extinction

Si le pangolin était un arbre, l'homme devrait être son écorce pour le nourrir de sa sève et le protéger des intempéries. Mais force est de constater que ce mammifère dont l'existence favorise l'équilibre de l'écosystème, est le plus braconné par l'homme pour sa chair et ses écailles auxquelles on attribuerait des propriétés médicinales. L'homme, censé être le boucher, devient non seulement le bourreau du pangolin, mais aussi accuse injustement l'espèce d'être à l'origine de la pandémie du Covid-19. Malgré les textes juridiques de certains États et des organisations de protection des espèces dont la CITES et aussi avec la collaboration et l'appui de certaines organisations internationales dont EAGLE-Togo, le pangolin reste toujours menacé d'extinction.

Ce qui est marrant, c'est que le pangolin, mammifère présent en Afrique et en Asie et long de 30 cm à 80 cm, n'est pas raqué pour devenir un trophée mais pour être rendu. Pour démontrer l'ampleur de la chasse aux pangolins, des chercheurs ont analysé des données issues de 113 sites dans 14 pays d'Afrique centrale, principalement le Cameroun, la République centrafricaine, la Guinée équatoriale, le

part des régions de l'étude. Pourtant, la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES) avait interdit toute commercialisation de l'animal. Sa vente illégale vers certains pays d'Asie reste, malgré tout, en forte progression. Les espèces asiatiques de pangolin sont devenues rares. Elles sont désormais classées au mieux « en danger » et au

golin. Ces écailles avaient été saisies lors de diverses opérations en 2017 et 2018 et ont conduit à l'arrestation d'une vingtaine de personnes. Ces opérations ont été menées par des éléments de l'UCT, Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale et du Ministère des Eaux et Forêts avec l'appui technique du projet EAGLE-Côte d'Ivoire.

Selon le procureur de la République, Richard Adou, toutes les procédures de cette affaire sont « pendantes devant le tribunal de première instance d'Abidjan ». Et déjà « une vingtaine de personnes incarcérées et ce n'est pas fini, le juge d'instruction n'a pas encore achevé sa mission ». Plusieurs nationalités sont impliquées dans ces trafics « puisque ça concerne tous les pays de la sous-région », a souligné le procureur de la République, ajoutant qu'outre la criminalité transnationale, il s'agit d'une criminalité faunique dans la mesure où ça touche des espèces protégées.

Les trafiquants arrêtés encourrent une peine de 12 mois de prison ferme, assortie d'une amende allant de 3000 à 300.000 Francs CFA, selon l'article N°65-255 du 4 août 1965 relatif à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse de la Côte d'Ivoire. Cette loi connaît selon nos sources, une révision avec des peines allant



de 10 à 20 ans de prison ferme et d'une amende de 10.000.000 FCFA à 100.000.000 FCFA pour toute infraction concernant les espèces inscrites en annexe 1.

Au Togo, les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et du Blanchiment (OCTIDB) avaient, avec le soutien technique d'EAGLE-Togo, arrêté en flagrant délit, en décembre 2018 à Lomé, deux trafiquants, une dame et son fils, alors qu'ils s'apprêtaient à vendre 37 kilogrammes d'écailles de pangolin.

Les peines encourues pour cette infraction sont fixées par l'article 761 du nouveau code pénal : « La destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un (1) à

cinq (5) ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million (1.000.000) à cinquante (50) millions sans préjudice de toute autre disposition du présent code ».

Le trafic des espèces fauniques conduit non seulement à l'extinction de nombreuses espèces animales, mais aussi va au-delà de la destruction de la biodiversité. Le coronavirus sauvera-t-il le pangolin ? L'annonce par la Chine d'une interdiction « complète » du commerce et de la consommation d'animaux sauvages est une bonne nouvelle, mais devra être confirmée sur la durée. Cela va permettre de laisser les espèces sauvages tranquilles dans la nature et faire partie de l'écosystème.

EAGLE-Togo



gabon, la République démocratique du Congo et la République du Congo, Ré-
tôt, entre 500 000 et 2,7 millions de pangolins sont abattus chaque année dans les forêts de ces pays. Plus souvent à l'aide de pièges, bien que leur utilisation soit illégale dans la plu-

pire « en danger critique d'extinction » par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN).

En mars dernier, les autorités ivoiriennes ont incinéré à Abidjan, en présence des hommes des médias, plus de 3,5 tonnes d'écailles de pan-

La MANCHETTE POLITIQUE ÉCONOMIE SPORTS

HEBDOMADAIRE TOGOLAIS D'INVESTIGATION, D'ANALYSES ET DE PUBLICITÉ

Directeur de Publication
Sylvestre Kokou BENI
Tél : 90 19 29 30 / 99 74 02 40

Rédacteur en Chef
Xavier Agbèvé

Journalistes / Reporters
Laure Kader
Julien Sèné
Infographie
La manchette

Photographie
Marcelin A.
Imprimerie
Direct Print

Tirage : 2000 exemplaires
Récupéré : N°0566/02/11/17/HAAC

Siège Social :
160 Bd du 13 janv.
Quartier Hanoukopé, Lomé
Email : lamanchettetogo@gmail.com



Criminalité faunique au Togo : Quatre trafiquants d'ivoire condamnés à 24 mois de prison dont 20 mois de sursis et une amende d'un million chacun

Le Tribunal de Première Instance de la ville de Kara, a condamné, mardi premier décembre 2020, les nommés KOMNA Baba, BOUKASSANI Sankamsa, MIZOU David et LARE-BONI Damigou, à 24 mois de prison dont 20 avec sursis, et à payer une amende d'un million de FCFA chacun pour commerce illégal de 6 défenses d'éléphant. A titre de dommages et intérêts, ils ont été aussi condamnés à payer solidairement une somme de 10 millions de francs CFA, à la partie civile qu'est le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF). Si cette section juridique cadre parfaitement avec la vision de collaboration entre le MERF et le réseau EAGLE-Togo qui s'active dans l'application des lois fauniques dans de nombreux Etats africains, force est de constater que la peine reste faible.



Les quatre trafiquants

des faits. Le commerce illégal des espèces est un crime et une menace sérieuse qui doit être traitée sérieusement par les Etats Africains. Ce trafic génère d'énormes profits illégaux pour des organisations criminelles complexes qui sont souvent responsables de l'abattage des éléphants. En effet les présumés trafiquants ont été arrêtés par les agents de la Brigade de Recherche et d'Investigation (BRI) de Kara et du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo, le lundi 27 juillet 2020 à Kara, en possession de 6 défenses d'éléphant. Arrêtés pour flagrant

indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un (01) à cinq (05) ans(s) d'emprisonnement et d'une amende d'un million (1.000.000) à cinquante millions (50.000.000) de francs CFA, sans préjudice de toute autre disposition du présent code.

Le commerce illégal des espèces sauvages menace la survie de nombreuses espèces dans la nature, dont l'éléphant. Au cours des trois dernières années, environ un cinquième de la population totale d'éléphants d'Afrique a été tuée pour l'ivoire, selon l'UICN. Le trafic d'espèces sauvages génère d'énormes profits illégaux pour des organisations criminelles complexes qui sont souvent responsables de l'abattage, du transport et de la commercialisation de produits illégaux issus des espèces sauvages. (EAGLE-Togo)

ous les autres, et ce faisant, mettaient à nue des motivations sombres de nature à desservir l'Olympisme et ses acteurs au Togo ? La question se pose avec acuité, et doit interroger au plus haut point les électeurs, ceux qui vont choisir les membres du prochain bureau exécutif du Cnre-Togo. Nous nous sommes laissés dire que ce ne sont pas des présidents de clubs qui végètent dans la galère, comme en voit dans le football, et qui perdent la raison devant l'odeur de l'argent. Ce sont des gens responsables qui sauront se focaliser sur les intérêts supérieurs des sports. Ils sauront donc faire la part des choses, séparer le bon grain de l'ivraie, et surtout donner au Cnre-Togo, des hommes capables de faire le job. Nous l'espérons!

David Cudjoe AMEKUZI
Pyramide des Sports

LE CORRECTEUR
Rédigé par N°335160204HAC
09 83 80392 Tel. 88 06 02 88
Maison de la Presse: Casier N°23
E-mail: jacobson84@yahoo.fr
www.lecorrecteur.info

Directeur Général/
Directeur de la Publication
Kokoua ADONTUI
88 09 83 05 15 45 60

Tirage : 4 000 exemplaires

Trafic d'espèces protégées : 5 présumés trafiquants opérant dans le commerce illégal de l'ivoire défilés le 16 octobre 2020 à la prison civile de Lomé

Cinq présumés trafiquants arrêtés en flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de trois grosses défenses d'éléphants le 13 octobre 2020 à Atiégué, un quartier périphérique de Lomé, ont été défilés à la prison civile de Lomé, le 16 octobre 2020. L'arrestation a été possible grâce aux agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et du Blanchiment (OCRTIDB) et du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo.



5 présumés trafiquants

Ces présumés trafiquants qui ont été interpellés au moment où ils s'apprêtaient à écouler les grosses défenses d'éléphants, une espèce intégralement protégée par les lois nationales et la convention CITES, sont impliqués dans un réseau criminel international très organisé. Ils faisaient passer en contrebande, les défenses d'éléphants à travers les frontières

de la sous-région, notamment du Bénin d'où proviennent les défenses d'éléphants. Une fois arrêtés, les nommés BOUYO Essozimna, DAGLO Kossi (grand féticheur), GAGNON Kodjo, ASSIH Manlymssoué et ZODOGADJI Grégoire sont d'abord mis en garde à vue à l'OCRTIDB, avant d'être défilés à la prison civile de Lomé après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le procureur. Ils encourrent une peine de prison allant d'un à cinq ans et d'une

amende d'un (01) million à cinquante (50) millions de francs CFA. Les présumés trafiquants dont quatre sont de nationalité togolaise et ZODOGADJI de nationalité béninoise, ont été pris par les éléments de l'OCRTIDB en pleine négociation de vente de trois défenses d'éléphants qu'ils ont minutieusement emballées dans un pagne avant de les dissimuler dans deux sacs à céréales. Après la saisie des défenses

d'éléphants, une perquisition au domicile du sieur DAGLO où étaient cachées les défenses, n'ont permis d'avoir aucun autre objet ou point d'ivoire. Dans leurs premières déclarations, les présumés trafiquants ont reconnu les faits qui leurs ont été reprochés. Pourtant, le nouveau code pénal dans son volet environnement renforce la protection de la faune et la flore. L'article 761 de ce code dispose : « La destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinquante millions sans préjudice de toute autre disposition du présent code ». Et, l'article 796 de ce même code exprime : «

Quiconque fait circuler, vend, importe, exporte ou fait transférer les animaux sauvages, vivants, des trophées sans autorisation est puni d'une peine d'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de cent mille à cinq cent mille francs CFA ou de l'une de ces deux peines » Cette arrestation concernant le trafic de l'ivoire réalisée par l'OCRTIDB fait suite à l'opération d'arrestation du 27 juillet dernier à Kara où 4 trafiquants avaient été appréhendés en possession de 6 défenses d'éléphants. Le constat est clair, le trafic de l'ivoire ne faiblit pas. Pourtant le commerce international de l'ivoire est déclaré illégal depuis 1989, mais les populations d'éléphants d'Afrique continuent de décroître. Chaque année, 20 000 à 30 000 éléphants sont tués pour leurs ivoires, selon le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) ; équivalent entre 50 à 60 par jour. (EAGLE-Togo)

Commerce et de l'Industrie, avant de préciser que « le Piv togolais de la qua-

56ème édition a été décerné par le Piv autonome de Lomé, alors que la 6ème

binet de gestion de conseil en finance et

comptable (AEC) a quant à lui honoré le

Liberté de la Presse :

Le Togo fait des efforts selon RSF

Reporters sans frontières (RSF) a dévoilé, le mardi 17 décembre 2019, son rapport 2019 du classement mondial de la liberté de la presse. Selon le classement, le Norvège est le meilleur élève de la classe suivie de la Finlande et la Suède. Le Togo a fait un bon de 10 places dans le classement.

Le Togo occupe désormais la 76ème au classement mondial de la liberté de la presse 2019, un classement établi par Reporters sans frontières. Avec un score de 30,77 le pays de Faure Gnassingbé gagne 10 places et se classe devant des pays comme Israël.

Selon le rapport, Reporters sans frontières a indiqué que « l'environnement médiatique est fortement dépendant du contexte politique ». Avec 1718 sites, 74 radios et 10 chaînes de télévision, le Togo dispose d'un paysage médiatique foisonnant, mais les médias d'Etat peinent encore à fournir une véritable information de service public. La dépolitisation des médias de presse est acquise depuis 2004, et les organisations professionnelles de journalistes disposent d'une importante capacité de mobilisation pour défendre la presse lorsque celle dernière est attaquée », peut-on lire dans le rapport.

Toutefois souligne le rapport, en période électorale, l'auto-censure reste de mise pour les journalistes qui préfèrent éviter de traiter des sujets tabous comme la corruption, l'armée, le président et sa famille.

En somme, le nombre d'attaques

contre les journalistes est en forte baisse », se félicite RSF.

Sur le continent noir, se suivent successivement au classement le Cap vert (25ème), le Ghana (27ème), l'Afrique du sud (31ème), le Burkina Faso (36e), Botswana (44ème), le Sénégal (49ème), Madagascar (54ème), les Comores (59ème), Maurice (60ème), le Niger (66ème), la Tunisie (72ème).

Dans le reste du monde, le Turkménistan en mauvais élève ferme la bouche et taborné de la Corée du Nord, l'Erythrée, la Chine et le Vietnam. La Côte d'Ivoire reste toujours à la 71ème place du classement avec son 23ème rang au classement quand le Soudan avec sa place de 176e est le dernier. Quant à la France, elle est classée 32ème. Le Royaume uni 33ème, les Etats-Unis 48ème et le Japon 76ème.

Quarante-neuf journalistes ont été tués dans le monde en 2019 soit 46 hommes et 3 femmes, selon Reporters sans frontières (RSF), contre 40 journalistes tués pour avoir exercé leur mission d'information en 2018.

La Rédaction

Deux trafiquants d'ivoire condamnés à 12 mois de prison dont 3 avec sursis

La deuxième Chambre Correctionnelle du tribunal de première instance de Lomé a condamné, le lundi 16 décembre 2019, ALASSANI Razak, conducteur de véhicule long et OURO-BOUTCHOU Idrissou à 12 mois de prison dont 3 avec sursis, et à payer une amende de 1 million de FCFA chacun pour commerce illégal d'une pointe d'ivoire de 9 kilogrammes. A titre de dommages et intérêts, ils ont été aussi condamnés à payer une somme de 10 millions de francs CFA, à la partie civile qui est le Ministère de l'Environnement du Développement Durable et de la Protection de la Nature (MEDDPN).

Ce type d'action juridique cadre parfaitement avec la vision de collaboration entre le MEDDPN et le réseau EAGLE-Togo qui s'active dans l'application des lois fauniques dans de nombreux Etats africains.

En effet le présumé trafiquant, ALASSANI Razak, a été pris par les éléments de l'Interpol-DCPJ en pleine négociation de vente d'une pointe d'ivoire qu'il tentait de dissimuler. Une perquisition à son domicile sis à Agbè Zongo, un quartier périphérique de Lomé a permis de saisir dans sa chambre, une pointe d'ivoire d'un poids de 9 kilogrammes. La suite de l'enquête préliminaire ayant permis d'ambler son complice OURO-BOUTCHOU Idrissou, les deux ont été défilés le 13 mars 2019, à la prison civile de Lomé.

Dans ses déclarations à la barre, le présumé trafiquant ALASSANI Razak a reconnu être en détention de pointe d'ivoire et qu'il s'appropriait à vendre. OURO-BOUTCHOU Idrissou a aussi reconnu les faits comme complice de Razak.

Malheureusement des défenseurs d'ivoire d'éléphant transigent par le Togo où ils sont trafiqués rapidement en bijoux, et être exportés rapidement et

en grande quantité vers l'Asie.

L'article 796 du code pénal du Togo dispose : « Quiconque fait circuler,



vend, importe, exporte ou fait transiter les animaux sauvages, vivants, des trophées sans autorisation est puni d'une peine d'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de cent mille à cinq cent mille francs CFA ou de l'une de ces deux peines ».

L'article 781 du code pénal va plus loin et stipule : « La destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires

en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un (01) à cinq (05) ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million (1.000.000) à cinquante millions (50.000.000) de francs CFA, sans préjudice de toute autre disposition du présent code. »

Le commerce illégal des espèces sauvages menace la survie de

nombreuses espèces dans la nature, dont l'éléphant. Au cours des trois dernières années, environ un cinquième de la population totale d'éléphants d'Afrique a été tuée pour l'ivoire, selon l'UICN. Le trafic d'espèces sauvages génère d'énormes profits illégaux pour des organisations criminelles complexes qui sont souvent responsables du braconnage, du transport et de la commercialisation de produits illégaux issus des espèces sauvages (EAGLE-Togo).

Vision d'Afrique N° 0251 du 20 octobre 2020

ACTUALITE

5

TRAFFIC D'ESPÈCES PROTÉGÉES

5 présumés trafiquants opérant dans le commerce illégal de l'ivoire défilés à la prison civile de Lomé

Cinq présumés trafiquants arrêtés en flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de trois grosses défenses d'éléphants le 13 octobre 2020 à Attégou, un quartier périphérique de Lomé, ont été défilés à la prison civile de Lomé, le 16 octobre 2020. L'arrestation a été possible grâce aux agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et du Blanchiment (OCRTIDB) et du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo.

Ces présumés trafiquants qui ont été interpellés au moment où ils s'appropriaient à écarter les grosses défenses d'éléphants, une espèce intégralement protégée par les lois nationales et la convention CITES, sont impliqués dans un réseau criminel international très organisé. Ils faisaient passer en contrebande, les défenses d'éléphants à travers les

frontières de la sous-région, notamment du Bénin d'où proviennent les défenses d'éléphants.

Une fois arrêtés, les nommés BOUYO Essozimma, DAGLO Kossi (grand féticheur), GAGNON Kodjo, ASSIH Maneyassoué et ZODOGADJI Grégoire sont d'abord mis en garde à vue à l'OCRTIDB, avant d'être défilés à la prison civile de Lomé après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le procureur. Ils encourrent une peine de prison allant d'un à cinq ans et d'une amende d'un (01) million à cinquante (50) millions de francs CFA.

Les présumés trafiquants dont quatre sont de nationalité togolaise et ZODOGADJI de nationalité béninoise, ont été pris par les éléments de l'OCRTIDB en pleine négociation de vente de trois défenses d'éléphants qu'ils ont minutieusement emballées dans un pagne avant de les dissimuler dans deux sacs à céréales.



Après la saisie des défenses d'éléphants, une perquisition au domicile du sieur DAGLO ou étaient cachées les défenses, n'ont permis d'avoir aucun autre objet ou pointe d'ivoire. Dans leurs premières déclarations, les présumés trafiquants ont reconnu les faits qui leur ont été reprochés.

Pourtant, le nouveau code pénal dans son volet environnement renforce la protection de la faune et la flore. L'article 781 de ce code dispose : « La

destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinquante millions sans préjudice de toute autre disposition du présent code ».

Et l'article 796 de ce même code exprime : « Quiconque fait circuler, vend, importe, exporte ou fait transiter les animaux sauvages, vivants, des trophées sans autorisation est puni d'une peine d'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de cent mille à cinq cent mille francs CFA ou de l'une de ces deux peines ».

Cette arrestation concernant le trafic de l'ivoire réalisée par l'OCRTIDB fait suite à l'opération d'arrestation du 27 juillet dernier à Kara où 4 trafiquants avaient été appréhendés en possession de 6 défenses d'éléphants. Le constat est clair, le trafic de l'ivoire ne faiblit pas. Pourtant le commerce international de l'ivoire est déclaré illégal depuis 1989, mais les populations d'éléphants d'Afrique continuent de décroître. Chaque année, 20 000 à 30 000 éléphants sont tués pour leurs ivoires, selon le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) ; équivalent entre 50 à 80 par jour. (EAGLE-Togo)

ACCROÎTRE LEURS INVESTISSEMENTS EN FAVEUR FIDA METTRE FIN À LA FAIM ET À LA PAUVRETÉ EN MILIEU RURAL

Dix chefs d'Etat et de gouvernement

à l'Afrique. Une telle mobilisa-

TOGO : Les acteurs de la protection de l'environnement outillés sur la lutte contre le trafic illégitime des espèces de faune et de flore sauvages

Un atelier de formation des acteurs impliqués dans la lutte contre le trafic illégitime des espèces de faune et de flore sauvages, s'est tenu du 26 au 30 octobre dernier à Lomé. Cette session qui a pour objectif d'outiller les acteurs impliqués sur les techniques de protection de la faune et de la flore, a réuni les agents de la police nationale, de la gendarmerie nationale, de la douane, du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF), de l'OCRTIDB, de la Justice et des ONG actives dans la protection des espèces de faune sauvage dont EAGLE-Togo.

Les 35 participants ont suivi des présentations interactives de différents modules qui ont porté entre autres, sur la législation relative à la protection des espèces sauvages, leurs identifications et catégorisation, les outils de mise en œuvre de la convention CITES, les modes opératoires des réseaux de trafic illégitime d'espèces sauvages et le contrôle des permis CITES.

En ouvrant les travaux, le ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières, FOU-BAZI Kotari, a indiqué que l'ex-



Le bois de commerce illégal d'ivoire

ploitation illégale et le commerce illégitime des espèces de faune et de flore sauvages constituent l'un des principaux facteurs de perte de la biodiversité, causant des dommages désastreux et irréversibles aux ressources naturelles et entraînant de graves répercussions sur la viabilité à long terme des écosystèmes dans le monde. Il a par la suite précisé que la CITES adoptée le 6 mars 1973 à Washington et entrée en vigueur le 1er juillet 1975, vise à garantir que le commerce international des espèces inscrites en ses annexes, ainsi que des parties et produits qui en sont issus, ne nuise pas à la conservation de la biodiversité. " En vue d'intensifier les dispositions de la convention et des résolutions prises aux fins de protection des espèces sau-

prées au Togo pour lutter efficacement contre les trafics illégitimes d'espèces sauvages de flore et de faune ", a-t-il révélé avant de souligner de la nécessité d'assurer un contrôle effectif du commerce légal et de dissuader un commerce illégal, ce qui est un défi majeur en matière de la mise en œuvre de la CITES.

Le faible niveau de connaissance de la CITES par les acteurs a suscité cet atelier de formation qui vise à combler le besoin en renforcement de capacités des acteurs pour une mise en œuvre effective de la convention au Togo, a réitéré le ministre. Le directeur des ressources forestières, Dr. ATUTONU Amah, a d'abord rappelé que la formation qui se déroulera en deux sessions de 5 jours pour cause de COVID-19, fait suite à une mission d'évaluation sur

l'état des lieux de la criminalité liée aux espèces de faune et de flore sauvages réalisée par la CEDEAO avec l'appui de l'organisation " Born Free USA " des Etats Unis d'Amérique.

Il a ajouté qu'après cette mission d'évaluation au Togo en 2017, il a été organisé des séances d'échanges directs avec les services nationaux intervenant dans la mise en œuvre de la CITES et les ONG intervenant activement dans la protection des espèces de faune sauvage. Et, le renforcement des capacités des agents de terrain sur les dispositions de la convention CITES en vue de mieux les outiller dans leurs missions de contrôle est l'une des recommandations formulées par les différents services.

A la fin de l'atelier des recommandations ont été faites à l'endroit du MERF afin de mettre en place un système de baguage des espèces migratrices, mettre en place un mécanisme d'appui aux acteurs impliqués dans la conservation et la protection de la biodiversité, institutionnaliser l'autorité scientifique, accélérer le processus d'adoption du projet de loi CITES

EAGLE-Togo

Trafic d'espèces protégées

Les défenses d'éléphants conduisent 4 Togolais et 1 Béninois en prison

Cinq (05) présumés trafiquants pris en flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de bois grasse défenses d'éléphants le 13 octobre 2020 à Atsahou, un quartier périphérique de Lomé, ont été défilés à la prison civile de Lomé, le 14 octobre 2020. L'arrestation a été du trafic illégitime des espèces de faune et de flore sauvages du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec Eagle-Togo.

Interpellés au moment où ils s'apprêtaient à écouler les griffes de défenses d'éléphants, une espèce intégralement protégée par les lois nationales et la convention CITES, les présumés trafiquants sont impliqués dans un réseau criminel éternel en matière de trafic illégitime des espèces de faune et de flore sauvages, notamment du Bénin d'où proviennent les défenses d'éléphants.

Une fois arrêtés, les nommés Bouyou, Essiamma, Dagbo Kassi (grand tchèque), Gagnon Kodjo, Ashu Monyé-

souvé et Zodogadji Grégoire sont d'abord mis en garde à vue à l'OCRTIDB, avant d'être défilés à la prison civile de Lomé après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le Procureur. Ils encourrent une peine d'emprisonnement allant d'un (01) à cinq (05) ans et d'une amende d'un (01) million à cinquante (50) millions de francs CFA.

Ces présumés trafiquants dont quatre sont de nationalité togolaise et Zodogadji de nationalité béninoise ont été pris par les éléments de l'OCRTIDB en pleine négociation de vente des bois de

griffes d'éléphants qu'ils ont minutieusement emballés dans un bagage avant de les dissimuler dans deux sacs à céramides. Après leur arrestation, une perquisition au domicile du sieur Dagbo ou étaient cachées les défenses, a été faite, mais rien de plus n'a été retrouvé.

Pourtant, le nouveau code pénal dans son volet environnement renforce la protection de la faune et la flore. L'article 741 de ce code dispose : « La destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie, est punie d'une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinquante millions sans préjudice de toute autre disposition du présent



code ». Et l'article 794 de préciser que : « Quiconque fait circuler, vend, importe, exporte ou fait transporter les animaux sauvages, vivants, des hôpitaux sans autorisation est puni d'une peine d'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de cent mille à cinq cent mille francs CFA ou de l'une de ces deux peines ».

Cette arrestation concernant le trafic de l'ivoire réalisée par l'OCRTIDB fait suite à l'opération d'arrestation du 27 juillet dernier à Kara où 4

trafiquants avaient été appréhendés en possession de 8 défenses d'éléphants. Le constat est clair, le trafic de l'ivoire ne fabrique pas. Or, le commerce international de l'ivoire est déclaré illégal depuis 1989, mais les populations d'éléphants d'Afrique continuent de décroître. Chaque année, 20 000 à 30 000 éléphants sont tués pour leur ivoire, selon le Fonds Mondial pour la Nature (WWF), équivalent entre 30 à 80 par jour.

EAGLE-Togo

La MANCHETTE
HEBDOMADAIRE TOGOLAIS D'INVESTIGATION, D'ANALYSES ET DE PUBLICITE

Directeur de Publication
Sylvestre Kikou BENE
Tél. 05 19 29 30 / 99 74 02 40

Rédacteur en Chef
Yves Agbèlé

Journalistes / Reporters
Léon Kader
Jules Sèna
Mélodie

Photographie
Marcelin A.
Imprimerie
Direct Print

Tirage : 2000 exemplaires
Réception : 19 26 82 11 / 17 HAAO
Site Web :
100 Bd du 13 janv.
Quartier Hanoakopé, Lomé

JOURNAL M